

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable



Édité le 1^{er} août 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

SOMMAIRE :

1.	Le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons	7
1.1.	Ses élus.....	7
1.2.	Son personnel technique et administratif	8
2.	Caractéristiques globales du service	8
2.1.	Présentation du territoire desservi	8
2.1.1	Territoire desservi divisé par Unité de Gestion.....	9
2.1.2	Compétences liées au service	10
2.2.	Mode de gestion du service	10
2.3.	Estimation de la population desservie.....	11
2.4.	Longueur de réseau.....	11
2.5.	Abonnés	12
2.5.1	Nombres d'abonnés par UGE / UDI.....	12
2.5.2	Densité de population	12
3.	Tarification de l'eau potable sur le territoire du SMEPS au 31 décembre 2024.....	13
4.	Indicateurs de performance	14
4.1.	Qualité de l'eau	14
4.2.	Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	15
4.2.1	Chavençon (voir p. 33)	15
4.2.2	UGE de Laboissière en Thelle (voir p. 42).....	15
4.2.3	UGE de Méru-Vallée d'Esches (voir p. 50)	15
4.2.4	UGE de Saint Crépin Ibouvillers (voir p. 57)	15
4.2.5	UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel (voir p. 64)	15
4.2.6	UGE Nouveau Contrat (voir p.67)	15
4.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
4.3.1	Rendement du réseau de distribution	16
4.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés	16
4.3.1	Indice linéaire de pertes en réseau	17
4.3.1	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	17
4.4.	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau.....	18
4.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées.....	19
4.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements	20
4.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	20
4.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	21
4.9.	Taux de réclamations	22
5.	Financement des investissements.....	23
5.1.	Branchements en plomb	23

5.2.	Montants financiers.....	23
5.3.	Amortissements réalisés	24
5.4.	Amélioration de la qualité du service et des performances environnementales	24
5.4.1	Réalisations 2024.....	24
5.4.2	Projets 2025.....	26
5.5.	Programme pluriannuel de travaux.....	28
5.6.	Actions de solidarité	29
5.6.1	Abandons des créances ou versements à un fonds de solidarité	29
5.6.2	Opérations de coopération décentralisée	29
6.	Informations par UGE.....	30
6.1.	UGE de Chavençon (1 ^{er} semestre)	30
6.1.1	Limites administratives	30
6.1.2	Ouvrages de l'UGE	30
6.1.3	Caractéristiques du service	31
6.1.4	Ressources en eau	31
6.1.5	Qualité de l'eau	32
6.1.6	Facture d'eau type.....	32
6.1.7	Recettes produites par la vente d'eau	33
6.1.8	Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	33
6.1.9	Tableau récapitulatif des indicateurs	34
6.2.	UGE de Laboissière en Thelle	36
6.2.1	Limites administratives	36
6.2.2	Ouvrages de l'UGE	37
6.2.3	Caractéristiques du service	37
6.2.4	Ressources en eau	37
6.2.5	Qualité de l'eau	38
6.2.6	Facture d'eau type.....	40
6.2.7	Recettes produites par la vente d'eau	41
6.2.8	Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	42
6.2.9	Tableau récapitulatif des indicateurs	43
6.3.	UGE de Méru – Vallée d'Esches	44
6.3.1	Limites administratives	44
6.3.2	Ouvrages de l'UGE	45
6.3.3	Caractéristiques du service	45
6.3.4	Ressources en eau	46

6.3.5	Qualité de l'Eau.....	47
6.3.6	Facture d'eau type.....	48
6.3.7	Recettes produites par la vente d'eau	49
6.3.8	Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	50
6.3.9	Tableau récapitulatif des indicateurs	51
6.4.	UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} semestre)	52
6.4.1	Limites administratives	52
6.4.2	Ouvrages de l'UGE	53
6.4.3	Caractéristiques du service	53
6.4.4	Ressources en eau	53
6.4.5	Qualité de l'eau	54
6.4.6	Facture d'eau type.....	55
6.4.7	Recettes produites par la vente d'eau	56
6.4.8	Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	57
6.4.9	Tableau récapitulatif des indicateurs	58
6.5.	UGE d'Amblainville – Ivry le Temple – Sources du Montcel	59
6.5.1	Limites administratives	59
6.5.2	Ouvrages de l'UGE	60
6.5.3	Caractéristiques du service	60
6.5.4	Ressources en eau	60
6.5.5	Qualité de l'eau	62
6.5.6	Facture d'eau type.....	62
6.5.7	Recettes produites par la vente d'eau	64
6.5.8	Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	64
6.5.9	Tableau récapitulatif des indicateurs	66
6.6.	Nouveau Contrat (2 nd semestre)	67
6.6.1	Limites administratives	67
6.6.2	Ouvrages de l'UGE	67
6.6.3	Caractéristiques du service	67
6.6.4	Ressources en eau	68
6.6.5	Qualité de l'Eau.....	69
6.6.6	Facture d'eau type.....	70
6.6.7	Recettes produites par la vente d'eau	71
6.6.8	Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	72

6.6.9	Tableau récapitulatif des indicateurs	73
-------	---	----

TABLE DES ANNEXES :

ANNEXE 1 : INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES	74
ANNEXE 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX SUR LES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE	79

LEXIQUE :

AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie

ARS : Agence Régionale de Santé

BAC : Bassin d'Alimentation de Captage

CCS : Communauté de Communes des Sablons

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux

CVM : Chlorure de Vinyle Monomère, produit de dégradation des canalisations en PVC

DSP : Délégation de Service Public

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

EDCH : Eaux Destinées à la Consommation Humaine

F1 et F2 : Noms des forages de Méru

FSL : Fonds de Solidarité Logement

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

GIEE : Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental

MAEC : Mesures Agro Environnementales et Climatiques

MOE : Maîtrise d'Œuvre

Pb : Plomb

PCAE : Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles

PE : Polyéthylène (matériau des canalisations de branchements)

PFOA : Acide perfluoro-octanoïque, polluant éternel

PGSSE : Plan de Gestion et de Sécurité Sanitaire de l'Eau

PSE : Paiements pour Services Environnementaux

PVC : Polychlorure de Vinyle, matériau plastique constituant certaines canalisations d'eau potable

REH : Reliquat Entrée Hiver

SDAEP : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

SMAS : Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons

SMEPS : Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons

UDI : Unité de Distribution

UGE : Unité de Gestion

1. LE SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS

1.1. SES ÉLUS

Le Président



Alain LETELLIER
Maire de Saint-Crépin-Ibouwillers

Les Vice-présidents



Jean-Jacques THOMAS
Maire de Laboissière-en-Thelle



Didier BOUILLIANT
Maire de Monts



Daniel CAUCHIES
Maire de Pouilly



Emmanuel PIGEON
Maire-adjoint de Bornel

Les autres membres du Bureau

- Laurent MERMET, Conseiller de Valdampierre
- Valéry BEAUVISAGE, Maire délégué Les Hauts Talican
- Annie LEROY, Maire de Neuville-Bosc
- Catherine HERMAN, Maire d'Ivry-le-Temple
- Dany GOURET, Conseiller de Méru

Membres du Comité Syndical

Président

Alain LETELLIER, Maire de Saint-Crépin-Ibouwillers

Vice-présidents

- Emmanuel PIGEON, Maire-Adjoint de Bornel
- Jean-Jacques THOMAS, Maire de Laboissière-en-Thelle
- Didier BOUILLIANT, Maire de Monts
- Daniel CAUCHIES, Maire de Pouilly

Délégués titulaires :

- Gilles HABERKORN, Maire-adjoint d'Amblainville
- Hervé DE KONINCK, Maire adjoint d'Andeville
- Gilles BRELET, Représentant de la CAB
- Alain FRANÇAIS, Conseiller à Belle-Église
- Dominique MARGERY, Maire de Belle-Église
- Hervé VALLET, Conseiller de Chavençon
- Laurent CHEVALLIER, Maire de Corbeil-Cerf
- Denis VANHOUTTE, Maire d'Esches
- Hervé LE MAREC, Maire de d'Hénonville
- Catherine HERMAN, Maire d'Ivry-le-Temple
- Francis BOGAERT, Conseiller de La Drenne
- Julien GOERGEN, Conseiller au Coudray-sur-Thelle
- Ludovic GORINE, Maire du Coudray-su-Thelle
- Pascal LE CORRE, Représentant de la CAB
- Brigitte MAHEU, Élu des Hauts-Talican
- Olivier DUPUIS, Élu de Lormaison
- Abdelaïd MOKHTARI, Maire-adjoint de Méru
- Philippe KIESSAMESSO, Conseiller de Méru
- Christian GOUSPY, Maire de Montchevreuil
- Jaques COMETTE, Conseiller de Mortefontaine-en-Thelle
- Jean-Louis GOUPIL, Maire de Mortefontaine-en-Thelle
- Annie LEROY, Maire de Neuville-Bosc
- Laurent MERMET, Conseiller de Valdampierre
- Laurent BILLARD, Élu de Villeneuve-les-Sablons

Délégués suppléants :

- Francis LAQUITTANT, Représentant de la CAB
- Philippe GRANGER, Maire-adjoint de Belle-Église
- Dominique TOSCANI, Maire de Bornel
- Sylvain DUCLAY, Maire-adjoint de Corbeil-Cerf
- Bernard GRAUX, Maire-adjoint d'Esches
- Jean-Sébastien DELAVILLE, Maire de La Drenne
- Sylvie COURTAUT, Élu de Laboissière-en-Thelle
- Paulo LIMA, Conseiller au Coudray-sur-Thelle
- Valéry BEAUVISAGE, Maire délégué Les-Hauts-Talican
- Dany GOURET, Conseiller de Méru
- Lionet MORESSE, Conseiller à Mortefontaine-en-Thelle
- Lynda FOURNIER, Élu de Saint-Crépin-Ibouwillers
- Eddie VANDENABEELE, Maire de Valdampierre
- Christian NEVEU, Maire de Villeneuve-les-Sablons

Les membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

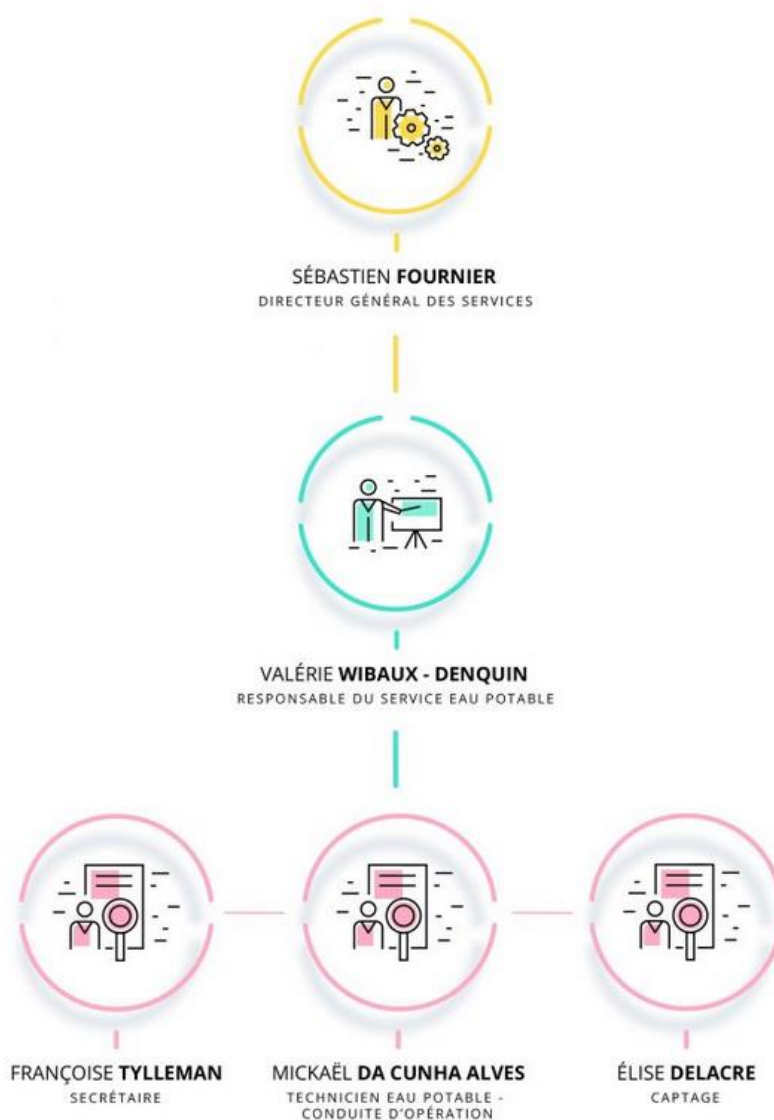
Délégués titulaires :

- Emmanuel PIGEON, Maire-Adjoint de Bornel
- Catherine HERMAN, Maire d'Ivry-le-Temple
- Jean-Jacques THOMAS, Maire de Laboissière-en-Thelle
- Hervé VALLET, Conseiller de Chavençon
- Francis BOGAERT, Conseiller de La Drenne

Délégués suppléants :

- Valéry BEAUVISAGE, Maire délégué Les Hauts Talican
- Philippe KIESSAMESSO, Conseiller de Méru
- Jean-Sébastien DELAVILLE, Maire de La Drenne
- Philippe GRANGER, Conseiller de Belle Église
- Laurent MERMET, Conseiller de Valdampierre

1.2. SON PERSONNEL TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF



2. CARACTÉRISTIQUES GLOBALES DU SERVICE

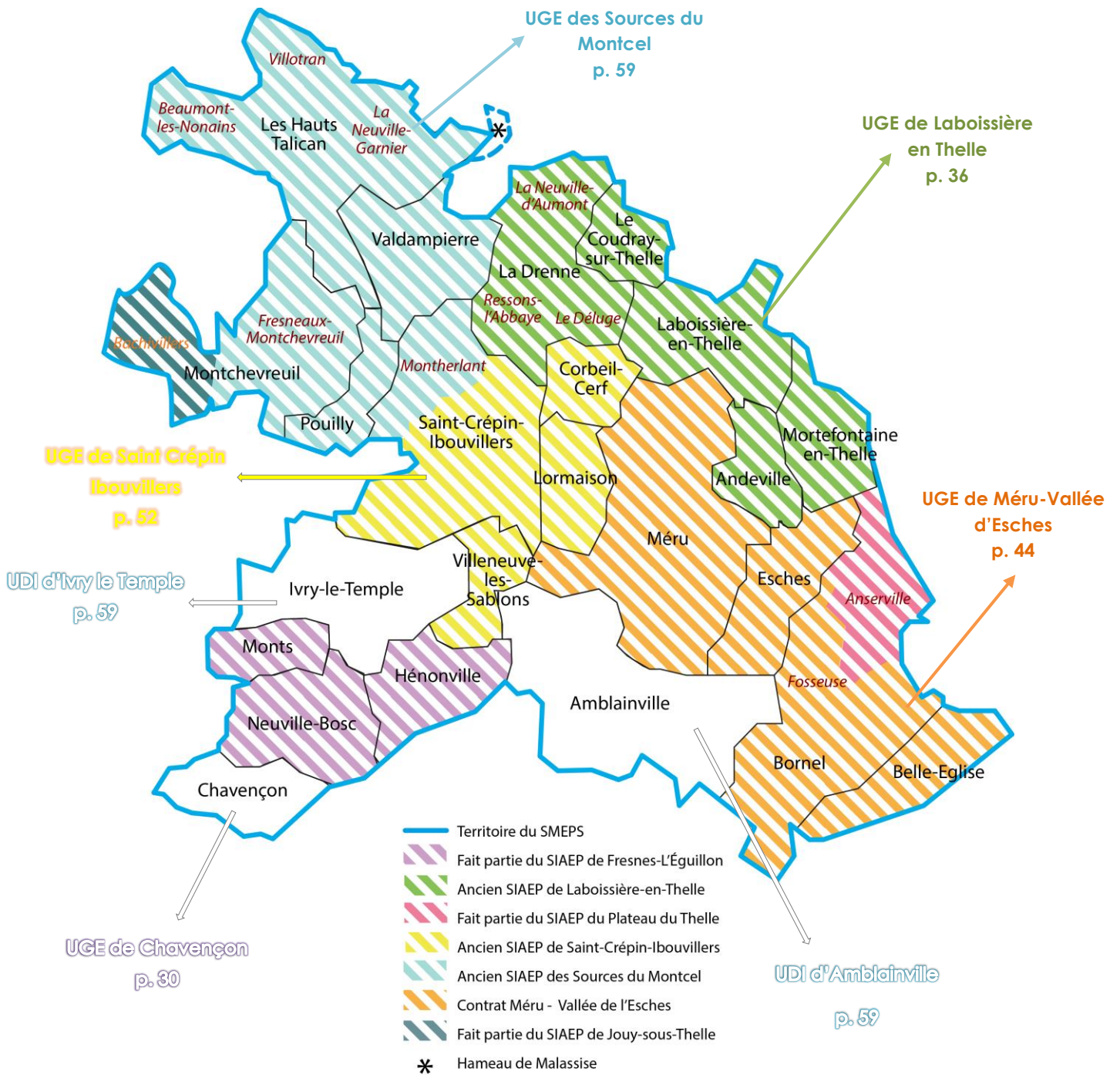
2.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau : **intercommunal**

Nom de la collectivité : **Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons (SMEPS)**

Caractéristiques : **EPCI**

2.1.1 TERRITOIRE DESSERVI DIVISÉ PAR UNITÉ DE GESTION



2.1.2 COMPÉTENCES LIÉES AU SERVICE

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transfert
- Stockage
- Distribution

Existence d'une C.C.S.P.L. : Oui Non

La C.C.S.P.L. a pour objet de faciliter « la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics ».

La commission est investie d'une mission de contrôle. En effet, elle examine, chaque année, sur le rapport de son président :

- les rapports d'activité que doivent remettre les délégataires de service public, tous les ans, avant le 1^{er} juin. Ces rapports retracent notamment les opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public,
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission n'a pas de pouvoir de décision, mais elle doit être consultée, pour avis sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce sur le principe même de la délégation,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

Enfin, la commission peut, le cas échéant, être consultée lorsque :

- la collectivité publique constitue une régie pour l'exploitation directe d'un Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.),
 - la collectivité individualise la gestion d'un Service Public Administratif (S.P.A.).
- Délégués titulaires :
 - ✓ BERGERET Marie Pierre - UDAF
 - ✓ CAUCHIES Daniel
 - ✓ DELAVILLE Jean-Sébastien
 - ✓ HERMAN Catherine
 - ✓ LETELLIER Alain
 - ✓ MALLÉ Didier – ROSO
 - ✓ MERMET Laurent
 - ✓ THOMAS Jean-Jacques
 - Délégués suppléants :
 - ✓ BACELON Michel – ROSO
 - ✓ KIESSAMESSO Philippe
 - ✓ MAHEU Brigitte
 - ✓ MARGERIE Dominique
 - ✓ MOKTHARI Abdelafid
 - ✓ NEVEU Christian

Existence d'un schéma de distribution : Oui, date d'approbation : Non

2.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Les communes du SMEPS sont gérées pour la plupart par des Délégations de Services Publics (DSP), le réseau et les installations d'eau potable étant exploités par un délégataire pour le compte du SMEPS.

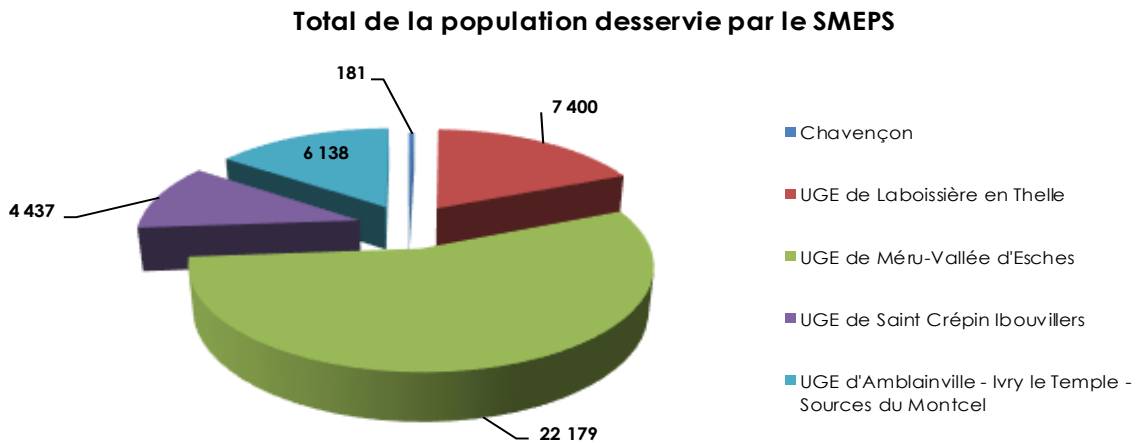
Ainsi, pour 2024, sur le territoire du SMEPS 3 cas de figure existent :

- Les Délégations de Services Publics gérées par Veolia (ou S.E.A.O.) : UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1^{er} semestre) et de Laboissière en Thelle ;
- Les Délégations de Services Publics gérées par Suez Eau France : UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2nd semestre), UGE de Chavençon (2nd semestre), UGE de Méru-Vallée d'Esches et UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel ;
- La régie sur la commune de Chavençon qui est donc gérée en direct par le SMEPS (1^{er} semestre).

2.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

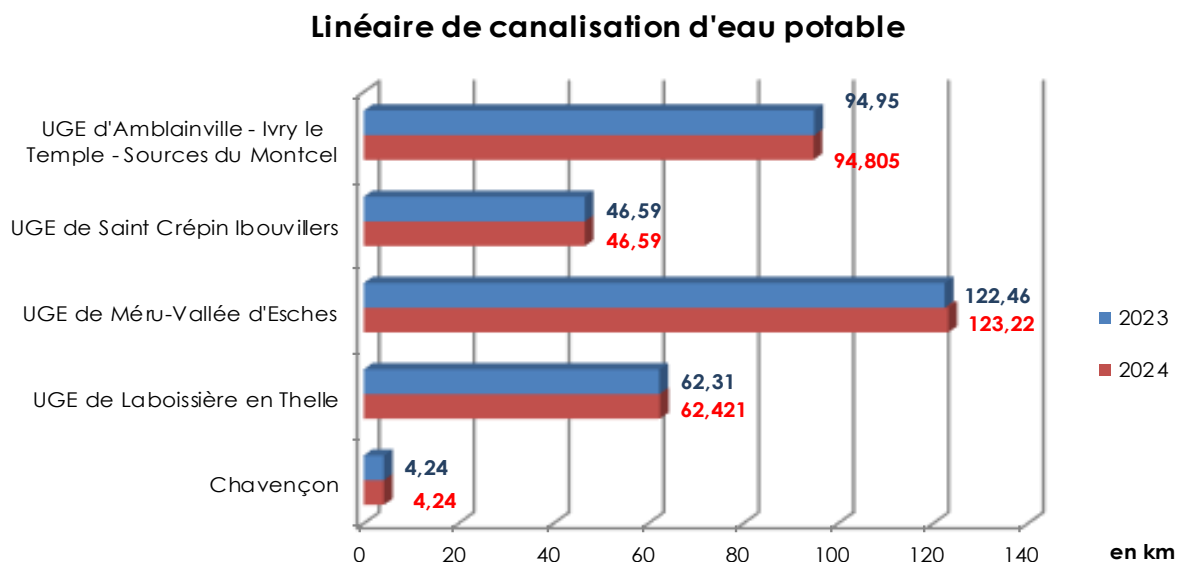
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne (y compris les résidents saisonniers) domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 40 335 habitants au 31/12/2024 (40 220 habitants au 31/12/2023). La répartition des habitants par collectivité est la suivante :



2.4. LONGUEUR DE RÉSEAU

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 331,28 kilomètres au 31/12/2024 (330,55 km au 31/12/2023). Avec la répartition suivante par structure :



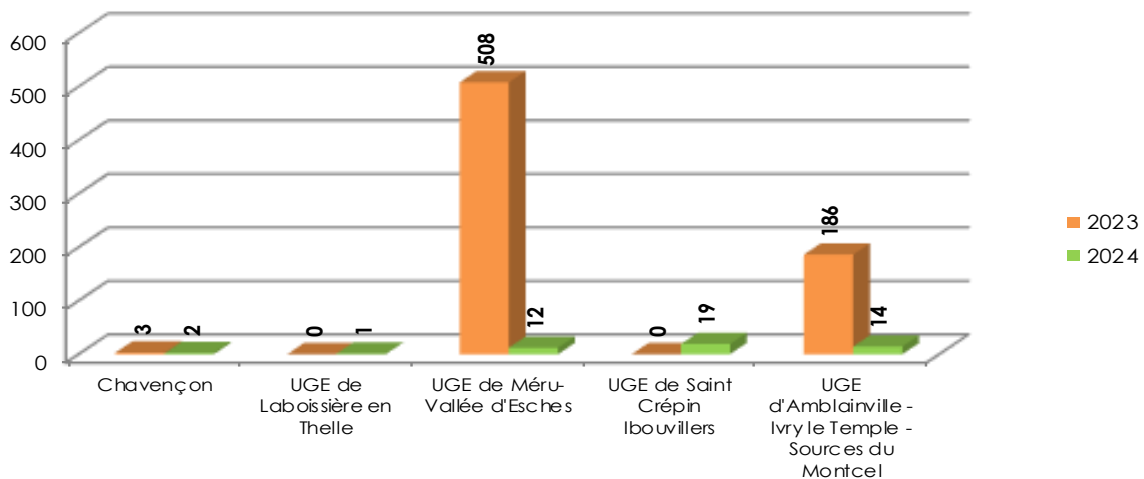
2.5. ABONNÉS

2.5.1 NOMBRES D'ABONNÉS PAR UGE / UDI

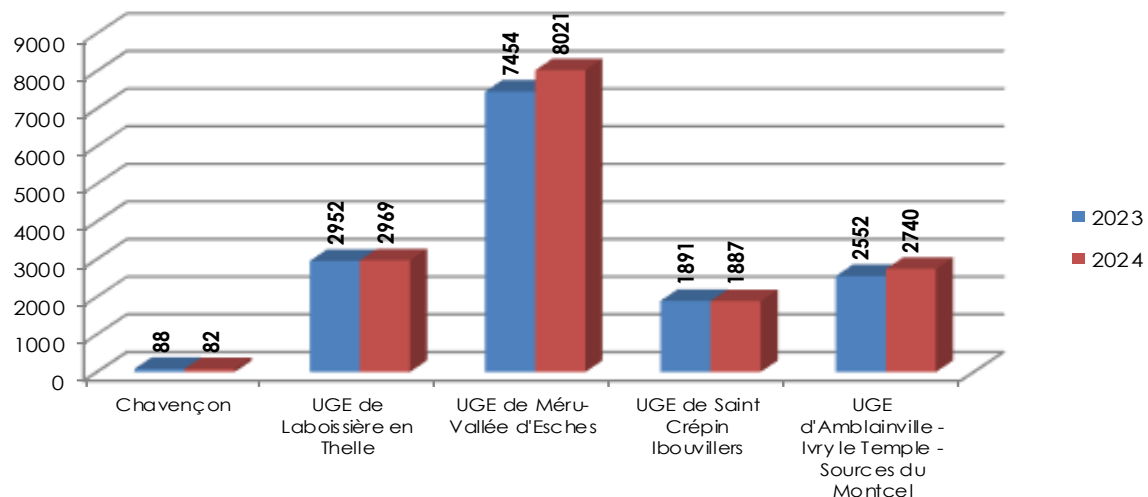
Les abonnés (domestiques ou non) sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de la préservation de la ressource et de la lutte contre la pollution en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 15 747 abonnés au 31/12/2024 (15 634 abonnés au 31/12/2023). La répartition des abonnés par structure est la suivante :

Abonnés non domestiques desservis par le SMEPS



Abonnés domestiques desservis par le SMEPS



2.5.2 DENSITÉ DE POPULATION

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 47,53 abonnés/km au 31/12/2024 (47,30 abonnés/km en 2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,56 habitants/abonné en 2024 (2,57 habitants/abonné en 2023).

3. TARIFICATION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DU SMEPS AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Part Collectivité				Part du Délégué				Taxes et redevances								TVA
	Part proportionnelle		Part fixe		Part proportionnelle		Part fixe		Préservation de la ressource		Lutte contre la pollution		Consommation d'eau potable		Performance eau potable		
	Exercice 2023 en € HT/m ³	Exercice 2024 en € HT/m ³	Exercice 2023 en € HT	Exercice 2024 en € HT	Exercice 2023 en € HT/m ³	Exercice 2024 en € HT/m ³	Exercice 2023 en € HT	Exercice 2024 en € HT	Exercice 2023 en € HT/m ³	Exercice 2024 en € HT/m ³	Exercice 2023 en € HT/m ³	Exercice 2024 en € HT/m ³	Exercice 2023 en € HT/m ³	Exercice 2024 en € HT/m ³	Exercice 2023 en € HT/m ³	Exercice 2024 en € HT/m ³	
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	1,1233	1,0995	8,000	8,000	0,7980	0,8194	45,040	46,240	0,0770	0,0970	0,3800			0,4600		0,0170	0,055
UGE de Laboissière en Thelle	1,1892	1,0995	8,000	8,000	1,0483	1,0756	22,360	22,940	0,0775	0,0892	0,2200			0,4600		0,0170	0,055
UGE de Méru-Vallée d'Esches	1,0918	1,0918	8,000	8,000	1,1010	1,1010	24,840	24,840	0,1100	0,1100	0,2200	0,2200					0,055
Chavençon (1 ^{er} sem.)	1,8800		57,000		0,0000		0,000		0,0660		0,3800						0,055
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	0,8868		8,000		1,2492		39,800		0,0523		0,3800						0,055
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)		1,0995		8,000		1,2882		44,860		0,0824				0,4600		0,0170	0,055

Les colonnes étiquetées « Exercice 2023 » correspondent aux tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2024 tandis que les colonnes étiquetées « Exercice 2024 » correspondent aux tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2025.

Un nouveau contrat de concession a démarré au 1^{er} juillet 2024 avec le délégataire Suez pour les UGE de Chavençon et de Saint Crépin Ibouvillers. À terme, il intégrera l'ensemble du territoire du SMEPS (à partir du 2 décembre 2025).

Sur l'UGE de Méru-Vallée d'Esches les tarifs sont les mêmes sur les exercices 2023 et 2024 car au 1^{er} janvier 2025, l'UGE a basculé sur le nouveau contrat. Les données reportées dans l'exercice 2024 sont donc les tarifs au 31 janvier 2024.

De nouvelles redevances ont été mises en place au 1^{er} janvier 2025 par les Agences de l'Eau :

- Redevance consommation d'eau potable ;
- Redevance Performance eau potable (calculée en fonction de la performance du réseau et de sa connaissance) : pour sa première année de mise en place le même coefficient s'applique à tous (soit 0,0170).

En contrepartie la redevance « Lutte contre la pollution domestique » est supprimée au 1^{er} janvier 2025.

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1. QUALITÉ DE L'EAU

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2024
Paramètres microbiologiques				
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	24	0	5	0
UGE de Laboissière en Thelle	26	0	22	0
UGE de Méru-Vallée d'Esches	39	0	21	0
Chavençon (1 ^{er} sem.)	7	1	28	0
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	24	0	10	0
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	-	10	0
Paramètres physico-chimiques				
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	12	0	5	0
UGE de Laboissière en Thelle	25	5	15	1
UGE de Méru-Vallée d'Esches	31	7	31	10
Chavençon (1 ^{er} sem.)	3	0	33	11
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	24	4	14	1
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	-	10	3

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour.

	Taux de conformité	
	Exercice 2023	Exercice 2024
Paramètres microbiologiques		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	100%	100%
UGE de Laboissière en Thelle	100%	100%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	100%	100%
Chavençon (1 ^{er} sem.)	86%	100%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	100%	100%
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	100%

	Taux de conformité	
	Exercice 2023	Exercice 2024
Paramètres physico-chimiques		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	100%	93%
UGE de Laboissière en Thelle	80%	68%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	77%	67%
Chavençon (1 ^{er} sem.)	100%	100%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	83%	93%
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	70%

Pour avoir des informations sur les problèmes de qualité de l'eau, voir au chapitre correspondant à chaque structure.

4.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Pour plus de détails sur le calcul de cet indice, par structure, se référer au numéro de page indiqué.

4.2.1 [CHAVENÇON \(VOIR P. 33\)](#)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2024 est de 100 (100 en 2023).

4.2.2 [UGE DE LABOISSIÈRE EN THELLE \(VOIR P. 42\)](#)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2024 est de 110 (110 en 2023).

4.2.3 [UGE DE MÉRU-VALLÉE D'ESCHES \(VOIR P. 50\)](#)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2024 est de 100 (100 en 2023).

4.2.4 [UGE DE SAINT CRÉPIN IBOUVILLERS \(VOIR P. 57\)](#)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2024 est de 110 (110 en 2023).

4.2.5 [UGE D'AMBLAINVILLE-IVRY LE TEMPLE-SOURCES DU MONTCEL \(VOIR P. 64\)](#)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2024 est de 100 (100 en 2023).

4.2.6 [UGE NOUVEAU CONTRAT \(VOIR P.67\)](#)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2024 est de 100.

4.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU

4.3.1 RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100$$

Avec :

- V1 : le volume produit ;
- V2 : le volume importé ;
- V3 : le volume exporté ;
- V6 : le volume consommé autorisé, qui est la somme du volume comptabilisé (ou vendu), du volume consommé sans comptage et du volume de service.

À titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau en %		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	80,40%	73,54%
UGE de Laboissière en Thelle	90,82%	87,90%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	76,30%	73,89%
Chavençon (1 ^{er} sem.)	84,59%	92,88%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	85,56%	85,45%
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	81,85%
Volume vendu sur volume mis en distribution en %		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	75,86%	69,38%
UGE de Laboissière en Thelle	84,44%	80,58%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	68,24%	65,58%
Chavençon (1 ^{er} sem.)	84,32%	92,34%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	82,33%	78,78%
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	20,96%

Le nouveau contrat courant sur une demi-année les volumes vendus correspondent à environ 6 mois de l'année alors que les volumes mis en distribution ont été recalculés sur une période entre deux relèves ramenée à 365 jours conformément au décret du 2 mai 2007. Cela explique le gros écart entre le rendement et le ratio volumes vendu / mis en distribution.

4.3.2 INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Avec :

- V4 : le volume mis en distribution ;
- V7 : le volume comptabilisé.

Pour les années 2023 et 2024, les indices linéaires des volumes non comptés sont de :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Indice linéaire des volumes non comptés en m³/km/j		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	2,14	3,06
UGE de Laboissière en Thelle	1,47	2,20
UGE de Méru-Vallée d'Esches	7,58	8,95
Chavençon (1 ^{er} sem.)	1,11	0,27
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	2,15	1,22
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	3,10

4.3.1 INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Avec :

- V4 : le volume mis en distribution ;
- V6 : le volume consommé autorisé.

Pour les années 2023 et 2024, les indices linéaires des pertes en réseau sont de :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Indice linéaire des pertes en réseau en m³/km/j		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	2,06	2,99
UGE de Laboissière en Thelle	1,33	2,06
UGE de Méru-Vallée d'Esches	7,44	8,82
Chavençon (1 ^{er} sem.)	1,09	0,25
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	1,96	1,03
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	2,97

4.3.1 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100$$

Pour l'année 2024 (et les 5 dernières années), le linéaire de réseaux renouvelé (L_N) est de :

	Exercices						Taux de renouvellement
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Linéaire renouvelé en km							
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	0,23	0	0,47	0,02	1,46	0,07	0,43%
UGE de Laboissière en Thelle	1,55	0	3,395	1,268	0,10	0,00	1,53%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	1,53	0,575	0,72	1,00	0,33	0,15	0,45%
Chavençon (1 ^{er} sem.)	0	0	0	0	0	0	0,00%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	0,73	0	0,09	0,22	0,00	0,575	0,38%
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	-	-	-	-	0	0,00%
Sommes	4,04	0,58	4,67	2,51	1,89	0,80	0,63%

En prenant en compte les 5 dernières années, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,63%.

4.4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits au niveau de chaque forage.

	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024
	Indices d'avancement et de protection de la ressource		Volumes prélevés	
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	76,2%	80%	347 487	375 673
Amblainville via les captages alimentant Méru	69%	80%	115 913	143 319
Ivry le Temple via le captage de Fresnes l'Éguillon	80%	80%	37 691	38 316
Sources du Montcel via le captage de Fresneaux Montchevreuil	80%	80%	167 965	169 067
Bachivillers via Jouy sous Thelle	80%	80%	25 918	24 971
UGE de Laboissière en Thelle	80%	80%	330 782	387 414
Parfondeval	80%	80%	124 476	179 270
Fond blanc	80%	80%	104 672	168 299
Crèvecoeur	80%	80%	101 634	39 845
UGE de Méru-Vallée d'Esches	69%	80%	1 489 948	1 435 825
Méru F1	80%	80%	571 839	670 520
Méru F2				
Esches	40%	80%	419 067	400 714
Vallée Mort d'Hommes	80%	80%	499 042	364 591
Paradis	80%	80%	0	0
Chavençon (1^{er} sem.)	80%	80%	10 954	5 493
Source	80%	80%	4 165	1 455
Forage	80%	80%	6 789	4 038
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1^{er} sem.)	80%	80%	230 381	120 216
Ribeauville	80%	80%	10 831	3 544
Lardières	80%	80%	199 463	106 415
Corbeil Cerf	80%	80%	20 087	10 257
Nouveau contrat (2nd sem.)	-	80%	-	139 506
Source Chavençon	-	80%	-	0
Forage Chavençon	-	80%	-	4 886
Ribeauville	-	80%	-	46 036
Lardières	-	80%	-	77 974
Corbeil Cerf	-	80%	-	10 610
TOTAL	73%	80%	2 409 552	2 464 127

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 80% (73% en 2023).

4.5. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMÉES

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1\,000$$

Cet indicateur est à fournir par les collectivités éligibles à une CCSP. Le SMEPS étant éligible, il doit fournir cet indicateur pour toutes ses UGE/UDI. Pour les années 2023 et 2024, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 usagers est de :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Taux d'occurrence d'interruptions de service non programmées		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	6,21	6,17
UGE de Laboissière en Thelle	1,36	2,36
UGE de Méru-Vallée d'Esches	2,88	2,74
Chavençon (1 ^{er} sem.)	0,00	0,00
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	2,12	1,57
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	2,01

4.6. DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **X** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouverture de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouverture de branchements}} \times 100$$

Dans le tableau ci-dessous sont répertoriés les délais maximaux d'ouverture des branchements ainsi que le taux de respect de ce délai pour les années 2023 et 2024 :

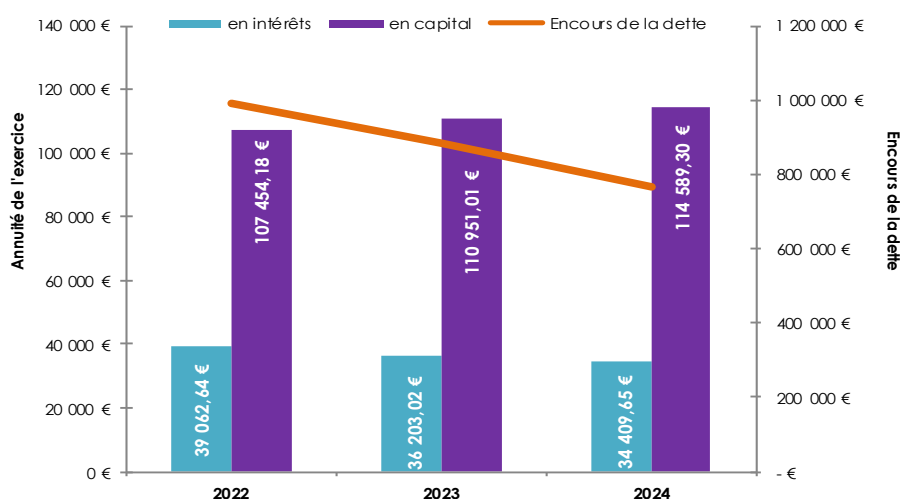
	Exercice 2023	Exercice 2024
Délai maximal d'ouverture		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	2	2
UGE de Laboissière en Thelle	1	1
UGE de Méru-Vallée d'Esches	2	2
Chavençon (1 ^{er} sem.)	5	5
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	1	1
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	2
Taux de respect du délai d'ouverture en %		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	100,00%	94,81%
UGE de Laboissière en Thelle	100,00%	100,00%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	98,85%	98,11%
Chavençon (1 ^{er} sem.)	100,00%	100,00%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	100,00%	100,00%
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	100,00%

4.7. DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes de la section d'exploitation – dépenses de la section d'exploitation, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette			
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	373 877,12 €	338 861,21 €	302 344,46 €
UGE de Laboissière en Thelle	471 809,08 €	416 360,09 €	358 773,84 €
UGE de Méru-Vallée d'Esches	46 943,54 €	43 124,01 €	39 304,48 €
Chavençon (1 ^{er} sem.)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	99 999,96 €	83 333,27 €	66 666,64 €
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	-	66 666,64 €
Total	992 629,70 €	881 678,58 €	767 089,42 €
Durée d'extinction de la dette en années			
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	19	18	17
UGE de Laboissière en Thelle	8	7	6
UGE de Méru-Vallée d'Esches	13	12	11
Chavençon (1 ^{er} sem.)	0	0	0
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	6	5	4
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	-	4



4.8. TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

Dans le tableau ci-dessous sont répertoriés le montant d'impayés pour les années 2023 et 2024 ainsi que les taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	18 003,80 €	18 049,00 €
UGE de Laboissière en Thelle	1 613,00 €	25 437,00 €
UGE de Méru-Vallée d'Esches	98 244,17 €	136 283,16 €
Chavençon (1 ^{er} sem.)	2 601,25 €	291,64 €
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	10 385,00 €	15 245,00 €
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	0,00 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	2,19%	2,23%
UGE de Laboissière en Thelle	1,94%	2,88%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	4,41%	5,67%
Chavençon (1 ^{er} sem.)	12,85%	1,72%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	1,88%	2,46%
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	0,00%

4.9. TAUX DE RÉCLAMATIONS

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1\,000$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	oui	oui
UGE de Laboissière en Thelle	oui	oui
UGE de Méru-Vallée d'Esches	oui	oui
Chavençon (1 ^{er} sem.)	oui	oui
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	oui	oui
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	oui
Nombre de réclamations écrites reçues		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	11	11
UGE de Laboissière en Thelle	6	2
UGE de Méru-Vallée d'Esches	28	26
Chavençon (1 ^{er} sem.)	3	0
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	1	3
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	4
Taux de réclamations		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	4,02	4,00
UGE de Laboissière en Thelle	2,03	0,67
UGE de Méru-Vallée d'Esches	3,52	3,24
Chavençon (1 ^{er} sem.)	32,97	0,00
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	0,53	1,58
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	2,01

5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire la nécessité de supprimer des branchements en plomb.

	2024 Nombre total de branche- ments	2023 Nombre de Pb restants	2024 Nombre de Pb supprimés	2024 Nombre de Pb restants	2024 % de supprimés / nombre total	2024 % restants / nombre total
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	2 895	37	2	31	5,41%	1,07%
UGE de Laboissière en Thelle	2 744	0	0	0	0,00%	0,00%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	7 280	96	17	79	17,71%	1,09%
Chavençon (1^{er} sem.)	78	0	0	0	0,00%	0,00%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1^{er} sem.)	1 575	0	0	0	0,00%	0,00%
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2nd sem.)	2 058	-	0	3	-	0,15%

Sur l'UGE de Saint Crépin Ibouvillers, il est observé aucun branchement plomb restant en 2024 alors que dans le nouveau contrat (qui regroupe cette UGE et celle de Chavençon), il est observé 3 branchements plomb. Cela est dû au fait que, lors de campagne de relève de compteur, il a été détecté 3 branchements plomb (2 à Saint-Crépin-Ibouvillers et 1 à Lormaison) qui devaient auparavant être répertoriés en matériaux inconnu par l'ancien délégataire.

Sur l'UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel, il est possible de voir qu'il subsiste moins de branchements plomb en 2024 que le nombre de branchements plomb 2023 retranché du nombre de plomb supprimé en 2024. Cela est dû au fait que, lors de campagne de relève de compteur, 4 branchements qui étaient référencés comme plomb n'en n'étaient pas et ont été reclassés selon le type de matériau qui a été observé.

5.2. MONTANTS FINANCIERS

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant financier en HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	361 850,73 €	62 619,85 €
UGE de Laboissière en Thelle	400 074,31 €	12 447,00 €
UGE de Méru-Vallée d'Esches	411 845,21 €	339 839,15 €
Chavençon (1 ^{er} sem.)	3 703,35 €	0,00 €
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	43 188,77 €	383 006,87 €
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	0,00 €
Montant des subventions		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	0,00 €	0,00 €
UGE de Laboissière en Thelle	276 679,71 €	94 159,00 €
UGE de Méru-Vallée d'Esches	0,00 €	0,00 €
Chavençon (1 ^{er} sem.)	0,00 €	0,00 €
UGE de Saint Crépin Ibouvillers (1 ^{er} sem.)	7 106,00 €	0,00 €
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibouvillers (2 nd sem.)	-	138 454,00 €

5.3. AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de :

Dotation aux amortissements	
Chavençon (1 ^{er} sem.)	669 519,98 €
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	
UGE de Laboissière en Thelle	
UGE de Méru-Vallée d'Esches	
UGE de Saint Crépin Ibovillers (1 ^{er} sem.)	
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibovillers (2 nd sem.)	

5.4. AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE ET DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

5.4.1 RÉALISATIONS 2024

a. MOE POUR LA CONSTRUCTION DES RÉSERVOIRS DE SAINT CRÉPIN ET LE COUDRAY

L'étude lancée par le SMEPS en 2021, a dû être mise en pause en attendant les résultats d'une étude qualité qui sera lancée en 2025.

b. LANCEMENT DE LA DSP TERRITOIRE DU SMEPS

Un marché de Délégation de Service Public a été lancé fin d'année 2022 afin de regrouper tous les contrats du SMEPS arrivant à échéance. Ce nouveau contrat est effectif depuis le 1^{er} juillet 2024 et durera 144 mois. La société Suez eau France gèrera donc sur l'ensemble du territoire du SMEPS les abonnés concernés, avec des intégrations au fur et à mesure de la vie du contrat :

- 1^{er} juillet 2024 : UGE de Saint-Crépin-Ibovillers et de Chavençon ;
- 1^{er} janvier 2025 : intégration de l'UGE de Méru-Vallée d'Esches ;
- 2 décembre 2025 : intégration des UGE de Laboissière en Thelle et d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel.

Dans le cadre de cette DSP, il a fallu (avant la remise des installations au nouveau délégataire) réaliser un contrôle électrique des installations de Chavençon (gérée auparavant en régie par le SMEPS) pour un coût de **239,48 € H.T.**

c. POSE DE DÉBITMÈTRE UGE DE LABOISSIÈRE EN THELLE

Afin d'améliorer la sectorisation de l'UGE de Laboissière en Thelle, il a été décidé de poser deux nouveaux débitmètres entre :

- La Neuville d'Aumont (hameau de La Drenne) et Le Coudray sur Thelle ;
- Le Déluge (hameau de La Drenne) et Le Coudray sur Thelle ;

pour un coût de **12 447,00 € H.T.**

d. RÉVISION DE LA DUP DES CAPTAGES DE MÉRU

Suite au lancement de la révision de la DUP des captages F1 et F2 de Méru fin 2023, le bureau d'étude Safège a réalisé en 2024 son rapport préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé qui a ensuite été soumis à cet hydrogéologue.

Celui-ci a alors remis ses prescriptions pour la nouvelle DUP 2nd semestre 2024.

Cette étude va coûter au SMEPS environ **116 100,00 € H.T.**, montant auquel il faut ajouter les indemnités pour avis de l'hydrogéologue (**2 417,90 € H.T.**).

e. RÉSULTAT DE L'ÉTUDE SENSIBIO

Cette étude a été lancée en 2023. L'objectif (qui a été tenu) était de rencontrer 18 agriculteurs cultivant sur les BAC de Méru, Esches et/ou Ribeaucville.

Bio Hauts-de-France a ensuite procédé à l'analyse des données avant de les restituer à l'équipe technique puis aux élus du SMEPS 1^{er} semestre 2024.

Les résultats / conseils à en retenir sont les suivants :

- L'animatrice du SMEPS est reconnue et appréciée des agriculteurs du territoire → passer par l'animatrice pour l'ensemble des actions agricoles ;
- Les agriculteurs du territoire sont individualistes, il sera difficile de les mobiliser en groupe → privilégier le conseil individuel ;
- 3 grosses exploitations représentent 80% de la SAU du BAC → il serait intéressant de créer un plan d'actions individuel pour ces exploitations spécifiques ;
- Les exploitants ne sont pas favorables à l'agriculture bio (plus que sur certains territoires et ce malgré le contexte actuel) → créer une newsletter à destination des agriculteurs avec au moins un article comparant des données de l'agriculture bio et du conventionnel.

Cette étude a coûté au SMEPS environ **9 000,00 € HT**.

f. ZONAGE / PGSSE / GESTION PATRIMONIALE / DIAGNOSTIC FORAGES

Les études notifiées par le SMEPS fin 2023, ont été lancées début 2024 (dès accords des différents financeurs) et dureront a minima 2 ans.

Ces études vont coûter au SMEPS :

- Pour le diagnostic de l'ensemble de ses forages (comprenant inspection caméra, essais de pompage par paliers et longue durée) : **176 900,00 € HT** ;
- Pour la création d'un outil de gestion patrimoniale (permettant de prioriser le renouvellement des canalisations) : **49 985,00 € HT** ;
- Pour l'élaboration d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux du SMEPS : **79 678,00 € HT** ;
- Pour le zonage de l'ensemble du territoire du SMEPS (permettant de définir les zones de desserte du réseau d'eau potable) : **120 262,50 € HT**.

g. RÉHABILITATION/EXTENSION DES RÉSEAUX D'EAU DU SMEPS

Les travaux de renouvellement/extension du réseau d'eau potable ont été réalisés sur l'année 2024 grâce au marché à bons de commande attribué à l'entreprise Barriquand de 2023 à 2026 (groupement de commande CCS / SMAS / SMEPS).

Les travaux réalisés sur l'année 2024 sont :

- Rues des Rosiers et Sainte Marguerite à Lormaison, pour le renouvellement de 565 mètres linéaires de canalisation et de 47 branchements avant les travaux de voirie de la commune → **344 253,08 € H.T.** ;
- Rue Gambetta à Méru, pour environ 154 mètres linéaires de renouvellement de réseau et la réalisation de 40 branchements avant les travaux de voirie de la commune → **137 392,50 € H.T.** ;
- Rues des Jacinthes à Amblainville, pour environ 70 mètres linéaires de renouvellement de réseau et la réalisation de 5 branchements, avant les travaux de voirie de la commune → **43 208,53 € H.T.** ;
- Rue Montalet à Amblainville, pour le basculement et/ou la reprise de 25 branchements (permettant l'abandon d'une canalisation en amiante-ciment), avant les travaux de voirie du Département → **83 237,56 € H.T.** ;
- Interconnexion entre l'UDI de Méru et l'UDI de Vallée d'Esches, pour environ 700 mètres linéaires de création de réseau afin de pouvoir alimenter l'UDI de Vallée d'Esches suite à l'arrêt du forage Vallée Mort d'Homme (contaminé au PFOA) → **192 937,15 € H.T. + 7 756,00 € H.T.** de mise en place d'accessoires réseaux (débitmètre, régulateur de pression et stabilisateur).

Par ailleurs, une autre extension de réseau de 55 ml a été réalisée avec l'entreprise Suez à Bachivillers (hameau de Montchevreuil), rue du Thelle Vexin pour un coût de **15 800,00 € H.T.**

h. AUTRES ÉTUDES RÉALISÉES

Les travaux de renouvellement/extension du réseau d'eau potable se sont accompagnés d'études préalables telles que :

- Des analyses amiante-HAP sur les enrobés de la rue des Jacinthes à Amblainville pour **574,00 € H.T.** ;
- De la détection des réseaux avant terrassement sur le tracé de la future interconnexion entre l'UDI de Méru et l'UDI de Vallée d'Esches pour **2 753,50 € H.T.** ;
- Des analyses de l'agressivité du sol (la fonte alimentant cette rue étant plus corrodée qu'habituellement) au niveau des rues des Rosiers et Sainte Marguerite à Lormaison pour **3 300,00 € H.T.**

i. ACTIONS RÉALISÉES PAR L'ANIMATRICE CAPTAGE

En 2024, les actions suivantes ont été mises en place par l'animatrice :

- suivi de l'enquête publique de la DUP d'Esches afin de mettre en place des périmètres de protection au niveau du captage ;
- suivi de la révision de la DUP de Méru afin d'actualiser les périmètres de protection au niveau du captage et les prescriptions qui y sont associées ;
- suivi du plan d'actions des BAC de Méru, Esches, Ribeuville et Crèvecœur par la mise en place de comités de suivi et comités techniques ;
- suivi et finalisation de l'étude SensiBio visant à déterminer la sensibilité des agriculteurs aux pratiques utilisées en Agriculture Biologique ;
- réalisation d'une réunion d'information MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques) adaptée au territoire afin de réduire les apports en produits phytosanitaires ;
- organisation d'une veille technique et participation à des journées d'informations sur les innovations agricoles, les filières bas niveau d'intrants, les techniques innovantes ;
- suivi de la qualité de l'eau ;
- suivi et poursuite du contrat azote (dispositif d'aide à la gestion de l'azote au champ, raisonnement de l'application, couverture du sol) proposé aux agriculteurs exploitant sur les Bassins d'Alimentation de Captages ;
- construction d'un contrat permettant l'implantation de miscanthus sur les bassins d'alimentation de captage ;
- suivi du plan d'actions du contrat eau et climat sur 3 structures (CCS, SMAS, SMEPS).

5.4.2 PROJETS 2025

a. MOE POUR LA CONSTRUCTION DES RÉSERVOIRS DE SAINT CRÉPIN ET LE COUDRAY

L'étude lancée par le SMEPS en 2021 (cf. paragraphe 5.4.1.a) a dû être mise en pause fin d'année 2024 à cause des soucis de PFOA et de la montée soudaine des taux de nitrate au sein des captages du SMEPS, elle ne sera pas reprise en 2025 et devra attendre les résultats d'une étude qualité qui sera lancée sur l'entièreté du territoire du SMEPS.

b. ZONAGE / PGSSE / GESTION PATRIMONIALE / DIAGNOSTIC FORAGES

Les études notifiées par le SMEPS fin 2023 (cf. paragraphe 5.4.1.f) se poursuivront en 2025.

- Pour le diagnostic de l'ensemble de ses forages, reste à réaliser le diagnostic des forages de Crèvecœur, Parfondeval, Fond Blanc et Paradis ;
- Pour la création d'un outil de gestion patrimoniale, reste à réaliser la partie de l'outil « création de chantier » en fonction des différentes contraintes (budget, réalisation de voirie, prévision de casse...) ;
- Pour l'élaboration d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux du SMEPS, reste à réaliser l'outil de suivi du PGSSE ainsi qu'à valider les actions à mettre en place ;
- Pour le zonage de l'ensemble du territoire du SMEPS (permettant de définir les zones de desserte du réseau d'eau potable), les phases 1 et 2 devraient être réalisées en 2025 (analyse de l'existant et propositions de différents scénarios de desserte).

c. ÉTUDE QUALITÉ

Un marché concernant une étude de reconquête de la qualité sur le territoire du SMEPS sera lancée en 2025. Celle-ci fait suite aux problèmes de qualité rencontrés sur le territoire : nitrate, pesticides (chloridazone, chlorothalonil et leurs métabolites) et PFAS.

Cette étude devra définir quel(s) traitement(s) mettre en place sur le territoire, combien et à quel(s) endroit(s) tout en ayant la dépense la plus optimisée possible (autant en fonctionnement qu'en investissement).

Le coût de cette étude devrait s'élever à **200 000,00 € H.T.**

d. STRATÉGIE DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Avec le nouveau programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, des conditionnalités pour l'obtention des aides se sont ajoutées, notamment la mise en place d'une Stratégie de Préservation de la Ressource en Eau.

Afin de ne pas grever le budget du SMEPS, le SMEPS se chargera lui-même de rédiger et proposer une Stratégie de Préservation de la Ressource en Eau pour son territoire.

Celle-ci sera ensuite validée par les élus en Comité Syndical afin de remplir l'une des conditionnalités pour l'obtention des aides de l'AESN.

e. ÉTUDES BAC DE 7 CAPTAGES DU SMEPS – DÉLIMITATION ET VULNÉRABILITÉ

Avec le nouveau programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, des conditionnalités pour l'obtention des aides se sont ajoutées, notamment la réalisation d'une étude BAC sur l'ensemble des captages sensibles du territoire.

Ne connaissant pas encore la définition qui sera donnée par l'État pour la notion de « captages sensibles », le SMEPS souhaite lancer une étude BAC sur ses captages n'en ayant pas encore soit Chavençon sources, Chavençon forage, Corbeil-Cerf, Fresneaux-Montchevreuil, Lardières, Paradis et Vallée Mort d'Homme.

Par soucis de chiffrage optimisé, cette étude sera divisée en 2 marchés :

- Une partie délimitation – vulnérabilité (en 2025) ;
- Une partie Diagnostic Territorial (agricole et non agricole), Stratégie foncière et Programme d'actions.

Le coût de cette première partie d'étude devrait s'élever à **42 000,00 € H.T.**

f. CONTRAT AZOTE

Un nouveau contrat azote devra être lancé en 2025 sur l'ensemble des BAC du SMEPS (suite donc à la délimitation de ceux-ci, cf. paragraphe précédent).

La partie prélèvement et analyse de sol serait réalisée par un laboratoire tandis que l'animatrice du SMEPS se chargera de l'interprétation des résultats, de la restitution aux agriculteurs et de l'animation de ce contrat.

Ce nouveau contrat devrait coûter au SMEPS environ **150 000,00 € HT.**

g. RÉHABILITATION/EXTENSION DES RÉSEAUX D'EAU

Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable seront réalisés sur l'année 2025 grâce au marché à bons de commande attribué à l'entreprise Barriquand de 2023 à 2026 (groupement de commande CCS / SMAS / SMEPS).

Les travaux programmés sur l'année 2025 sont :

- Boulevard Bellevue à Méru, pour environ 340 mètres linéaires de renouvellement de réseau et la réalisation de 31 branchements avant les travaux de voirie de la commune → **213 363,35 € H.T.** ;
- Rue Jean Jaurès et Henri Barbusse à Méru, pour environ 320 mètres linéaires de renouvellement de réseau et la réalisation de 18 branchements avant les travaux du Département et de la CCS → environ **225 375,53 € H.T.** ;
- Rue Marceau à Méru, pour le renouvellement de 477 mètres linéaires de canalisation et de 17 branchements avant les travaux de voirie de la commune → **185 647,24 € H.T.** ;
- Rue Louis Deshayes à Méru, pour le renouvellement de 32 branchements, avant les travaux de voirie du Département → **110 853,60 € H.T.** ;
- Voirie entre La Drenne et le Coudray sur Thelle, pour environ 650 mètres linéaires de renouvellement de réseau et la reprise de 6 branchements afin de renforcer la canalisation qui desservira le futur réservoir du Coudray sur Thelle → **232 361,06 € H.T.** ;
- Rue de la Garenne au Hauts Talican, pour environ 268 mètres linéaires de renouvellement de réseau et la reprise de 10 branchements, avant les travaux de voirie de la commune → **84 611,02 € H.T.** ;
- Allée de la Musignière à Villeneuve les Sablons, pour environ 170 mètres linéaires de renouvellement de réseau et la reprise de 15 branchements afin d'abandonner une canalisation en PVC d'avant 1980 relarguant des CVM dans l'eau → **111 485,23 € H.T.**

h. ACTIONS À RÉALISER PAR L'ANIMATRICE CAPTAGE

En 2025, les actions suivantes seront mises en place par l'animatrice :

- suivi des travaux préconisés dans la DUP d'Esches afin de mettre en place les prescriptions définies dans l'arrêté de DUP ;
- suivi du plan d'actions des BAC de Méru, Esches, Ribeuville et Crèvecœur par la mise en place de comités de suivi et comités techniques ;
- réalisation d'une réunion d'information MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques) adaptée au territoire afin de réduire les apports en produits phytosanitaires ;
- organisation d'une veille technique et participation à des journées d'informations sur les innovations agricoles, les filières bas niveau d'intrants, les techniques innovantes ;
- suivi de la qualité de l'eau ;
- suivi et poursuite du contrat azote (dispositif d'aide à la gestion de l'azote au champ, raisonnement de l'application, couverture du sol) proposé aux agriculteurs exploitant sur les Bassins d'Alimentation de Captages ;
- lancement d'un nouveau marché pour le contrat azote ;
- suivi du contrat permettant l'implantation de miscanthus sur les bassins d'alimentation de captage ;
- création du nouveau plan d'actions du contrat eau et climat sur 3 structures (CCS, SMAS, SMEPS).

5.5. PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Le programme pluriannuel de travaux sur les installations d'eau potable a été validé lors du Comité Syndical du SMEPS de décembre 2016, à la suite de la fin du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable engagé en 2015.

Vous trouverez en annexe les éléments financiers relatifs à ce programme qui continu de se dérouler entre 2025 et 2035.

5.6. ACTIONS DE SOLIDARITÉ

5.6.1 ABANDONS DES CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre de demandes d'abandon de créances		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	22	20
UGE de Laboissière en Thelle	0	0
UGE de Méru-Vallée d'Esches	33	49
Chavençon (1 ^{er} sem.)	0	0
UGE de Saint Crépin Ibovillers (1 ^{er} sem.)	0	0
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibovillers (2 nd sem.)	-	8
Montant des créances abandonnées et/ou versées à un fonds de solidarité		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	4 646,68 €	20 521,00 €
UGE de Laboissière en Thelle	0,00 €	0,00 €
UGE de Méru-Vallée d'Esches	36 589,32 €	154 876,00 €
Chavençon (1 ^{er} sem.)	0,00 €	0,00 €
UGE de Saint Crépin Ibovillers (1 ^{er} sem.)	0,00 €	0,00 €
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibovillers (2 nd sem.)	-	0,00 €
Montant des créances abandonnées par mètre cube		
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	0,02 €	0,08 €
UGE de Laboissière en Thelle	0,00 €	0,00 €
UGE de Méru-Vallée d'Esches	0,04 €	0,16 €
Chavençon (1 ^{er} sem.)	0,00 €	0,00 €
UGE de Saint Crépin Ibovillers (1 ^{er} sem.)	0,00 €	0,00 €
Nouveau contrat : Chavençon, UGE de Saint Crépin Ibovillers (2 nd sem.)	-	0,00 €

5.6.2 OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères, pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	Néant

6. INFORMATIONS PAR UGE

6.1. UGE DE CHAVENÇON (1^{ER} SEMESTRE)

6.1.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

L'UGE de Chavençon est composée seulement de la commune du même nom (cf. carte ci-dessous) :



La population totale desservie par l'Unité de Gestion de Chavençon est de 181 habitants (197 en 2023). Tandis que le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Gestion de Chavençon est de 84 (91 en 2023), répartis comme suit :

Abonnés	2023	2024
Nombre total d'abonnés	91	84
abonnés domestiques	88	82
abonnés non domestiques	3	2

6.1.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 2 installations de captage de l'eau potable :
 - ✓ 1 source composée de 5 puits gravitaires ;
 - ✓ 1 forage ;
- 1 réservoir d'eau potable :
 - ✓ 1 réservoir semi-enterré de 150 m³ sur cette commune ;
- 4,24 km de canalisation d'eau potable (hors branchements), répartis sur la commune.



Réservoir de Chavençon (source : SMEPS)

6.1.3 CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en régie. Il n'y a donc ni contrat de délégation ni avenant sur cette commune.

Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : **21/03/2019** Non

6.1.4 RESSOURCES EN EAU

a. POINT DE PRÉLÈVEMENT

Ouvrage	Type	Débit d'exploitation en m ³ /h	Débit d'autorisation en m ³ /h	Code BSS	Arrêté de D.U.P.
SOURCE	Source	-	2	01267X1029	7 avril 1986
FORAGE	Forage	5	5	01267X1076	21 juill. 2011

b. VOLUMES PRODUITS SUR UNE ANNÉE CIVILE

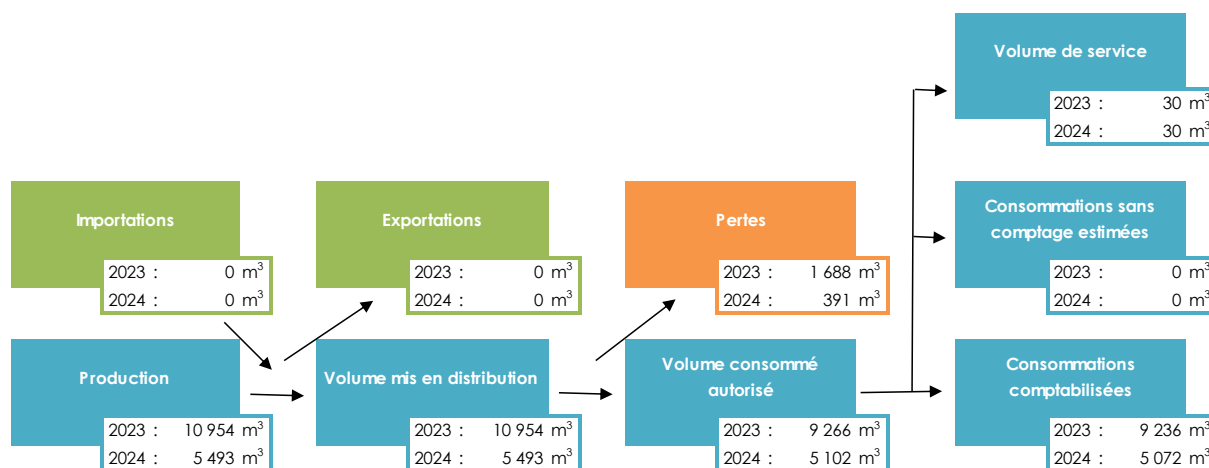
Ouvrage	Capacité de production en m ³ /h	Production en m ³ en 2023	Production en m ³ en 2024	Variation en %
SOURCE	-	4 165	1 455	-65,07
FORAGE	5	6 789	4 038	-40,52
Total produit en m³		10 954	5 493	-49,85

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

c. VOLUME VENDU AUX ABONNÉS SUR UNE PÉRIODE DE RELÈVE

Volume en m ³	2023	2024	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	7 545	3 664	-51,44
Volume vendu aux abonnés non domestiques	1 691	1 408	-16,74
Volume total vendu aux abonnés	9 236	5 072	-45,08

d. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE SUR UNE PÉRIODE DE RELÈVE



6.1.5 QUALITÉ DE L'EAU

Paramètres microbiologiques				
UGE concernée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité	Traitement apporté
UGE de Chavençon	5	0	100%	-
Paramètres physico-chimiques				
UGE concernée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité	Traitement apporté
UGE de Chavençon	5	0	100%	-

6.1.6 FACTURE D'EAU TYPE

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

		Exercice 2023
Tarifs en euros au :		01/01/2024
PART EAU POTABLE		
Part collectivité		
Part fixe annuelle		57,00
Part proportionnelle		225,60
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant à la collectivité		282,60
Part du délégataire (en régie donc pas de délégataire)		
Part fixe annuelle		0,00
Part proportionnelle		0,00
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant au délégataire		0,00
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		7,92
Redevance de pollution domestique		45,60
TVA		18,49
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³		72,01
Total		354,61
Prix TTC du m³ d'eau potable		2,96
PAS DE PART ASSAINISSEMENT CAR ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
Part collectivité		
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant à la collectivité		0,00
Part du délégataire		
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant au délégataire		0,00
Taxes et redevances		
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³		0,00
Total		0,00
Prix TTC du m³ pour l'assainissement		0,00
PRIX TOTAL DE L'EAU		
Prix TTC du m³ total		2,96

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- Pas de tarifs au 01/01/2025 car la commune a été intégrée au nouveau contrat.

6.1.7 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ :

Type de recette	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	20 235,80 €	16 921,88 €	-16,38
<i>dont abonnements</i>	5 527,86 €	4 717,89 €	-14,65
Recettes de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00
Total des recettes de vente d'eau	20 235,80 €	16 921,88 €	-16,38
Recettes liées aux travaux	0,00 €	0,00 €	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	0,00
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	0,00
Total des recettes - collectivité	20 235,80 €	16 921,88 €	-16,38

b. RECETTES GLOBALES :

Total des recettes de vente d'eau au 30/06/2024 : 20 645,84 € (25 039,76 € au 31/12/2023), comprenant la part collectivité et les redevances Agence de l'eau (prélèvement et pollution, hors modernisation).

6.1.8 DÉTAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Points	Description	Exercice 2024
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan des réseaux au moins annuelle	15
15 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	44
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	45
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		

Points	Description	Exercice
+ 10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	55
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	65
+ 10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	75
+ 10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	85
+ 10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	85
+ 10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	95
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	95
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	100

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2024 est de 100 (100 en 2023).

6.1.9 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2023	Exercice 2024
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	197	181
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,96 €	-
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	5 j	5 j
Indicateurs de performance		
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,00%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,00 / 1 000 abonnés	0,00 / 1 000 abonnés
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
Taux de réclamations	32,97 / 1 000 abonnés	0,00 / 1 000 abonnés
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	86%	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
Rendement du réseau de distribution	84,59%	92,88%
Indice linéaire des volumes non comptés	1,11 m ³ /j/km	0,27 m ³ /j/km

	Exercice 2023	Exercice 2024
Indice linéaire de pertes en réseau	1,09 m ³ /j/km	0,25 m³/j/km
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 années	0 années
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	12,85%	1,72%

6.2. UGE DE LABOISSIÈRE EN THELLE

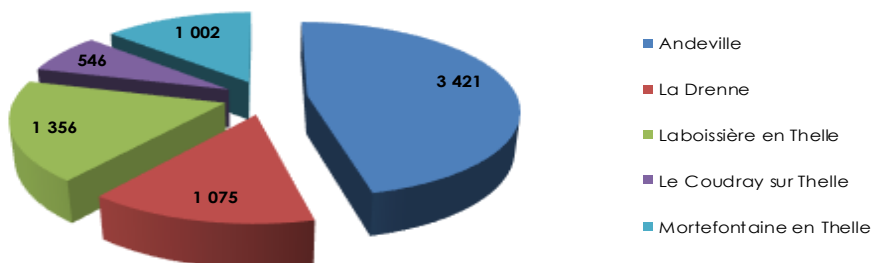
6.2.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

L'UGE Laboissière en Thelle est composée des communes hachurées en vert sur la carte ci-dessous :



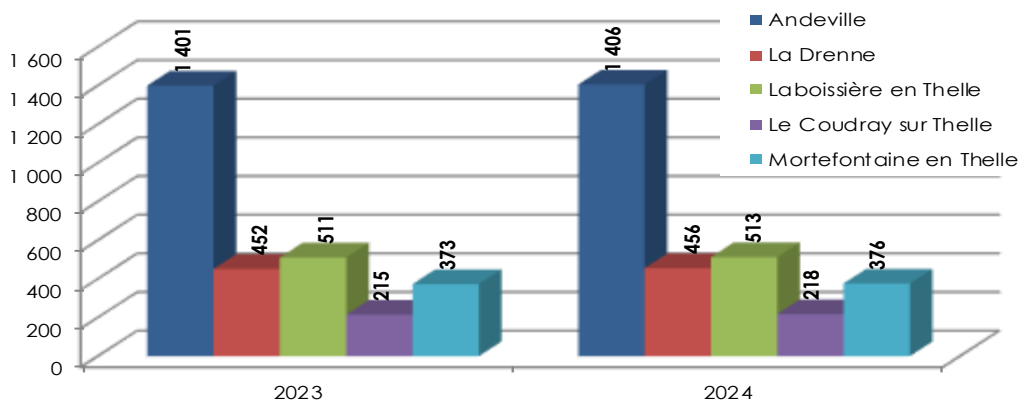
La population totale desservie par l'Unité de Gestion de Laboissière en Thelle est de 7 400 habitants (7 370 en 2023), répartis tel que ci-dessous :

Population desservie sur l'UGE de Laboissière en Thelle



Le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Gestion de Laboissière en Thelle est de 2 969 (2 952 en 2023), répartis tel que ci-dessous :

Abonnés desservis par l'UGE de Laboissière en Thelle



6.2.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 3 captages d'eau potable :
 - ✓ Crèveœur ;
 - ✓ Parfondeval avec unité de traitement des pesticides ;
 - ✓ Fond Blanc ;
- 3 réservoirs d'eau potable :
 - ✓ 1 château d'eau du Coudray sur Thelle de 200 m³ ;
 - ✓ 2 réservoirs semi-enterrés « d'Andeville » de 1 000 et 300 m³ ;
- 1 station de surpression à La Drenne ;
- 62,42 km de canalisation d'eau potable (hors branchements).



Réservoir d'Andeville (source : SMEPS)

6.2.3 CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en affermage par Veolia. Le contrat de délégation a commencé le 1^{er} décembre 2013 et l'échéance du contrat est fixée au 1^{er} décembre 2025 (contrat de 12 ans).

Les avenants au contrat sont les suivants :

Désignation	Date de l'avenant	Objet
Avenant n°1	01/01/2014	Substitution du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons au Syndicat de Laboissière en Thelle + changement de régime de TVA
Avenant n°2	14/12/2023	Intégration de l'unité de traitement des pesticides dans le contrat

Les prestations comprises dans ce contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Branchements, accès SIG, remplissage des données SISPEA
Entretien	Voirie (réfections ponctuelles), ensemble des ouvrages, branchements, canalisations, captages, clôtures, compteurs, installations de traitement, génie civil
Renouvellement	Branchements, canalisations liées aux ouvrages ou inférieures à 6 ml, compteurs, équipements électromécaniques, installations de traitement, vannes et accessoires

Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : **16/12/2013** Non

Celui-ci est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes des Sablons dans le Menu / Rubrique Eau potable – SMEPS / Informations pratiques / Nouveau contrat d'eau.

6.2.4 RESSOURCES EN EAU

a. POINT DE PRÉLÈVEMENT

Ouvrage	Type	Débit d'exploitation en m ³ /h	Débit d'autorisation en m ³ /h	Code BSS	Arrêté de D.U.P.
CREVECOEUR	Forage	75	100	01264X0072	29 juin 1995
PARFONDEVAL	Forage	55	60	01264X0004	11 mars 2014
LE FOND BLANC	Forage	45	55	01271X0120	11 mars 2014

b. VOLUMES PRODUITS SUR UNE ANNÉE CIVILE

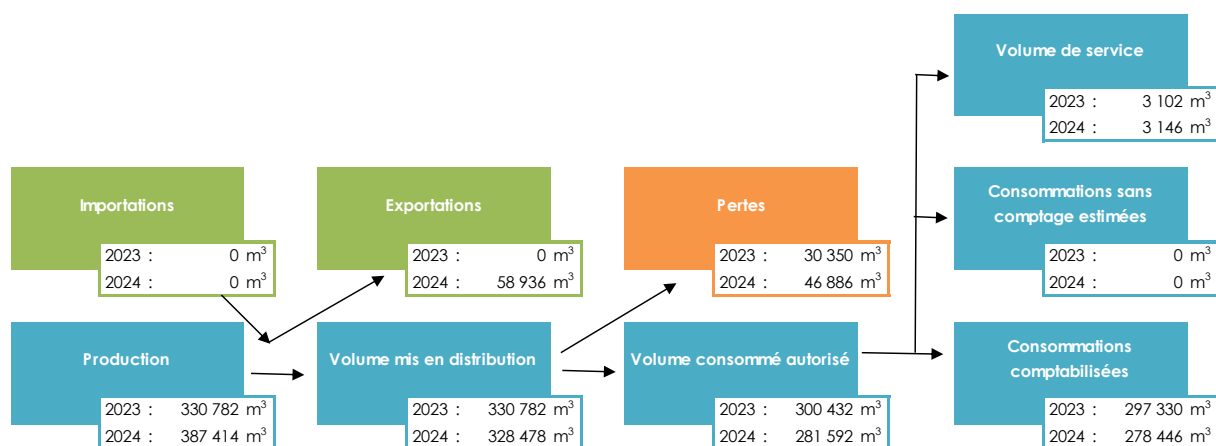
Ouvrage	Capacité de production en m ³ /h	Production en m ³ en 2023	Production en m ³ en 2024	Variation en %
Crèvecœur	2 000	101 634	39 845	-60,80
Parfondeval	1 400	124 476	179 270	44,02
Fond Blanc	1 100	104 672	168 299	60,79
Total produit en m³		330 782	387 414	17,12

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

c. VOLUMES VENDUS AUX ABONNÉS SUR UNE PÉRIODE DE RELÈVE

Volume en m ³	2023	2024	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	279 327	264 675	-5,25
Volume vendu aux abonnés non domestiques	0	0	0,00
Volume total vendu aux abonnés	279 327	264 675	-5,25

a. VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE SUR UNE PÉRIODE DE RELÈVE



6.2.5 QUALITÉ DE L'EAU

Paramètres microbiologiques				
UGE concernée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité	Traitement apporté
UGE de Laboissière en Thelle	21	0	100%	-
Paramètres physico-chimiques				
UGE concernée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité	Traitement apporté
UGE de Laboissière en Thelle	31	10	67,74%	cf. ci-dessous
Détail non-conformités physico-chimiques				
Lieu de la non-conformité	Date de la non-conformité	Nom du paramètre non conforme	Taux du paramètre non conforme	Seuil de conformité
Captage de Crèvecœur	20/02/2024	Déséthylatrazine	0,119	0,1 µg/L
		Chloridazone desphényl (▲)	0,485	0,1 µg/L
		Chloridazone méthyl desphényl (■)	0,132	0,1 µg/L
		Chlorothalonil R471811	0,175	0,1 µg/L
		Pesticides totaux (●)	0,960	0,5 µg/L

Captage de Crèvecœur	29/05/2024	Déséthylatrazine	0,183	0,1 µg/L
		Chloridazone desphényl (▲)	0,625	0,1 µg/L
		Chloridazone méthyl desphényl (■)	0,178	0,1 µg/L
		Pesticides totaux (●)	1,067	0,5 µg/L
		Nitrate	50,7	50 mg/L
Captage de Crèvecœur	27/08/2024	Déséthylatrazine	0,198	0,1 µg/L
		Chloridazone desphényl (▲)	0,729	0,1 µg/L
		Chloridazone méthyl desphényl (■)	0,217	0,1 µg/L
		Pesticides totaux (●)	1,242	0,5 µg/L
Captage de Fond Blanc	20/02/2024	Chlorothalonil R471811	0,134	0,1 µg/L
Captage de Fond Blanc	18/03/2024	Chlorothalonil R471811	0,473	0,1 µg/L
		Déséthylatrazine	0,121	0,1 µg/L
		Pesticides totaux	0,783	0,5 µg/L
Captage de Fond Blanc	17/06/2024	Déséthylatrazine	0,140	0,1 µg/L
Captage de Fond Blanc	26/09/2024	Déséthylatrazine	0,119	0,1 µg/L
Captage de Fond Blanc	17/12/2024	Déséthylatrazine	0,119	0,1 µg/L
Captage de Parfondeval	20/02/2024	Chlorothalonil R471811	0,104	0,1 µg/L
Commune d'Andeville	03/07/2024	Nitrate	50,1	50 mg/L

Le métabolite du chlorothalonil, R471811, a changé de statut en début d'année 2024, il a été déclaré non pertinent par l'autorité sanitaire. À ce titre, il n'est donc plus considéré comme une limite de qualité mais comme une valeur indicative, son seuil de conformité est relevé à 0,9 µg/L et sa valeur ne compte plus dans la somme des pesticides totaux.

Ainsi les analyses non-conforme aux captages de Crèvecœur, Fond Blanc et Parfondeval (4 dépassements pour le paramètre Chlorothalonil R471811), seraient aujourd'hui déclarés conformes. Il en est de même pour les pesticides totaux pour les analyses de Crèvecœur (du 20/02/2024) et de Fond Blanc (du 18/03/2024).

(▲) (■) (●) L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 (mise en ligne le 29 janvier 2023) est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Depuis la publication de cette instruction, les Agences Régionales de Santé (ARS) renforcent progressivement le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant progressivement des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement a conduit à la détection de nouveaux métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et ce parfois, au-delà des normes réglementaires. Il s'agit d'une situation nouvelle, susceptible de perdurer au cours des mois et années à venir en raison de la persistance des métabolites de pesticides dans les ressources en eau.

Ainsi l'analyse de nouvelles molécules a relevé au forage de Crèvecœur 3 non-conformités pour les paramètres Déséthylatrazine, Chloridazone desphényl, Chloridazone méthyl desphényl et Pesticides totaux.

La conduite à tenir vis-à-vis de ces dépassements de la limite de qualité de 0,1 µg/L est dictée par l'instruction DGS du 18 décembre 2020 complétée tout spécialement en Mai 2024 et par les ARS. À ce jour, au regard du seuil de gestion de 3 µg/L fixé pour les métabolites de la chloridazone, aucune restriction n'a été imposée face aux non-conformités décelées (ne dépassant pas 0,729 µg/L sur Crèvecœur) et le suivi analytique s'est poursuivi afin d'évaluer l'évolution de la situation.

La mauvaise qualité de l'eau (relative aux paramètres Chloridazone desphényl, Chloridazone méthyl desphényl et Pesticides totaux) sur le captage de Crèvecœur est contrebalancée par un mélange dans le réservoir d'Andeville avec les eaux provenant du forage de Fond Blanc.

En effet, les analyses réalisées sur le captage de Fond Blanc depuis le début de son exploitation en 2014, montrent une bonne qualité de l'eau sur ces paramètres. De plus, l'eau arrivant du captage de Crèvecœur n'alimente aucun abonné avant de subir sa dilution dans le réservoir d'Andeville.

Par ailleurs, le SMEPS s'est lancé depuis 2015 dans une démarche de sensibilisation à la réduction des apports en produits phytosanitaires aussi bien auprès des agriculteurs que des collectivités et des particuliers grâce à son animateur captage.

Enfin, le SMEPS va lancer en 2025 une étude de reconquête de la qualité sur son territoire. Celle-ci fait suite aux problèmes de qualité rencontrés sur le territoire : nitrate, pesticides (chloridazone, chlorothalonil et leurs métabolites) et PFAS.

Cette étude devra définir quel(s) traitement(s) mettre en place sur le territoire, combien et à quel(s) endroit(s) tout en ayant la dépense la plus optimisée possible (autant en fonctionnement qu'en investissement).

6.2.6 FACTURE D'EAU TYPE

Les volumes consommés sont relevés La facturation est effectuée avec une fréquence : avec une fréquence :

annuelle

semestrielle

trimestrielle

quadrimestrielle

annuelle

semestrielle sauf pour les clients mensualisés qui ne reçoivent qu'une facture par an

trimestrielle

quadrimestrielle

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Tarifs en euros au :	01/01/2024	01/01/2025	
PART EAU POTABLE			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	8,00	8,00	0,00
Part proportionnelle	142,70	131,94	-7,54
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant à la collectivité	150,70	139,94	-7,14
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	22,36	22,94	2,59
Part proportionnelle	125,80	129,07	2,60
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant au délégataire	148,16	152,01	2,60
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,30	10,70	15,10
Redevance de pollution domestique	26,40	0,00	-100,00
Redevance consommation d'eau	0,00	55,20	100,00
Redevance performance eau	0,00	2,04	100,00
TVA	18,40	19,79	7,57
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	54,10	87,74	62,18
Total	352,96	379,69	7,57
Prix TTC du m³ d'eau potable	2,94	3,16	7,57

	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Tarifs en euros au :	01/01/2024	01/01/2025	
PART ASSAINISSEMENT			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	162,00	162,00	0,00
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant à la collectivité	162,00	162,00	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	34,82	34,52	-0,86
Part proportionnelle	143,64	142,37	-0,89
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant au délégataire	178,46	176,89	-0,88
Taxes et redevances			
Redevance pour la modernisation du réseau de collecte	22,20	0,00	-100,00
Redevance Performance Assainissement	0,00	3,20	100,00
TVA	36,27	34,21	-5,67
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	58,47	37,41	-36,01
Total	398,93	376,30	-5,67
Prix TTC du m³ pour l'assainissement	3,32	3,14	-5,67
PRIX TOTAL DE L'EAU			
Prix TTC du m³ total	6,27	6,30	0,55

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024	Prix au 01/01/2025
Andeville & La Drenne	6,27 €/m ³	6,30 €/m ³
Laboissière en Thelle & Le Coudray sur Thelle	2,94* €/m ³	3,16* €/m ³
Mortefontaine en Thelle	7,64* €/m ³	8,04* €/m ³

* Le prix différent sur certaines communes est la conséquence de l'absence d'assainissement collectif sur celles-ci (Laboissière en Thelle et Le Coudray sur Thelle) ou de la gestion de l'assainissement par la Communauté de Communes Thelloise (Mortefontaine en Thelle).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- La part proportionnelle de la collectivité eau potable a diminué suite à l'uniformisation des tarifs insufflée par le SMEPS lors de la mise en place d'une concession unique sur le territoire ;
- La part fixe et la part proportionnelle du délégataire eau potable ont augmenté suite à l'actualisation annuelle du prix de l'eau ;
- La part fixe et la part proportionnelle du délégataire assainissement ont diminué suite à l'actualisation annuelle du prix de l'eau.

6.2.7 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ :

Type de recette	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	351 316,00 €	337 285,00 €	-3,99
<i>dont abonnements</i>			
Recettes de vente d'eau en gros			0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	9 223,00 €	21 015,00 €	127,85
Total des recettes de vente d'eau	360 539,00 €	358 300,00 €	-0,62
Recettes liées aux travaux			0,00
Contribution exceptionnelle du budget général			0,00
Autres recettes			0,00
Total des recettes - collectivité	360 539,00 €	358 300,00 €	-0,62

b. RECETTES DE L'EXPLOITANT :

Type de recette	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	352 989,00 €	352 739,00 €	-0,07
<i>dont abonnements</i>			
Recettes de vente d'eau en gros		46 085,00 €	100,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	5 641,00 €	-1 131,00 €	-120,05
Total des recettes de vente d'eau	358 630,00 €	397 693,00 €	10,89
Recettes liées aux travaux	27 936,00 €	19 303,00 €	-30,90
Autres recettes	34 383,00 €	33 330,00 €	-3,06
Total des recettes - délégataire	420 949,00 €	450 326,00 €	6,98

c. RECETTES GLOBALES :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 841 904,00 € (803 045,00 € au 31/12/2023), comprenant la ou les parts collectivités, la ou les parts délégataires (quand le service est affermé ou concédé) et les redevances diverses notamment Agence de l'eau (prélèvement et pollution, hors modernisation).

6.2.8 DÉTAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

Points	Description	Exercice 2024
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan des réseaux au moins annuelle	15
15 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	44
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	45
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	55
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	65
+ 10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	75

Points	Description	Exercice 2024
+ 10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	85
+ 10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	95
+ 10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	95
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	105
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	110

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2024 est de 110 (110 en 2023).

6.2.9 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2023	Exercice 2024
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	7 370	7 400
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,94 €	3,14 €
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	1 j	1 j
Indicateurs de performance		
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	2,03%	1,53%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,36 / 1 000 abonnés	2,36 / 1 000 abonnés
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
Taux de réclamations	2,03 / 1 000 abonnés	0,67 / 1 000 abonnés
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	80%	68%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
Rendement du réseau de distribution	90,82%	87,90%
Indice linéaire des volumes non comptés	1,47 m ³ /j/km	2,20 m³/j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	1,33 m ³ /j/km	2,06 m³/j/km
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	7 années	6 années
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,94%	2,88%

6.3. UGE DE MÉRU – VALLÉE D'ESCHES

6.3.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

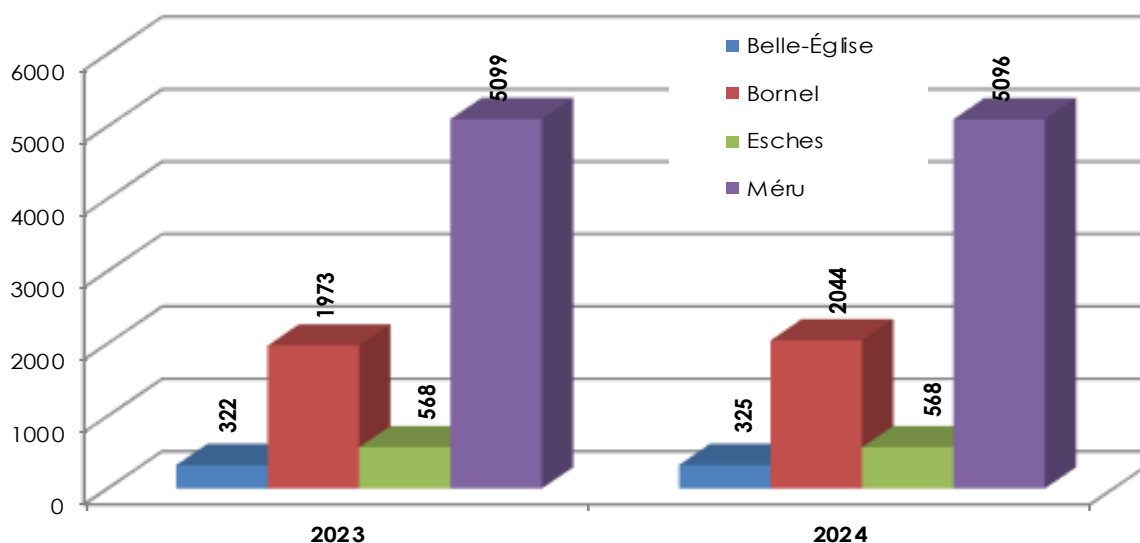
L'UGE de Méru-Vallée d'Esches est née de la fusion de 2 anciennes UGE (Méru et Vallée d'Esches : Esches, Bornel, Belle-Église), elle est composée des communes hachurées en orange sur la carte ci-dessous :



La population totale desservie par l'Unité de Gestion de Méru-Vallée d'Esches est de 22 179 habitants (22 179 en 2023).

Le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Gestion de Méru-Vallée d'Esches est de 8 033 (7 962 en 2023), répartis tel que ci-dessous :

Abonnés desservis par l'UGE de Méru-Vallée d'Esches



6.3.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 5 captages d'eau potable :
 - ✓ Esches ;
 - ✓ Méru F1 et F2 (sur le même site) ;
 - ✓ Vallée Mort d'Hommes (à l'arrêt depuis octobre 2024) ;
 - ✓ Paradis (à l'arrêt depuis 1995) ;
- 2 stations de traitement des pesticides (sur Méru et Esches) ;
- 5 réservoirs d'eau potable :
 - ✓ 2 châteaux d'eau sur la commune de Méru « Boulaines » et « Hénonville » de 1 500 m³ chacun ;
 - ✓ 1 château d'eau : « Rougemont » sur la commune de Bornel de 400 m³ ;
 - ✓ 1 réservoir semi-enterré : « Le Ménillet » sur la commune de Bornel de 1 500 m³ ;
 - ✓ 1 réservoir semi-enterré : « Lalande » sur la commune d'Esches de 100 m³ faisant également office de station de surpression ;
- 123,22 km de canalisation d'eau potable (hors branchements).



Réservoir et surpresseur de Lalande (source : SMEPS)

6.3.3 CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en affermage par Suez eau France. Le contrat de délégation a commencé le 3 février 2016 et l'échéance de celui-ci était fixée au 28 février 2025 (contrat de 8 ans) et a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2025 par l'avenant n°2.

Les avenants au contrat sont les suivants :

Désignation	Date de l'avenant	Objet
Avenant n°1	09/12/2016	Nouvelles dispositions concernant la facturation et ajout de prix au BPU
Avenant n°2	20/05/2021	Prolongation du contrat de DSP jusqu'au 31/12/2025 pour réalisation de prestations complémentaires (analyses, pose de débitmètre et chloromètre, programme annuel de renouvellement de branchements Plomb) et prise en compte de la crise covid
Avenant n°3	22/06/2021	Mise en place d'un nouveau Bordereau de Prix Unitaires
Avenant n°4	28/12/2021	Mise en place d'une nouvelle formule d'indexation du Bordereau de Prix Unitaires
Avenant n°5	29/06/2022	Ajout de nouvelles analyses (recherche de produits phytosanitaires) au contrat de DSP et modification du montant du fond de renouvellement

Les prestations comprises dans le contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers en mairie, facturation, traitement des doléances client, chèque eau
Mise en service	Branchements, compteurs, télé relève, compteurs de sectorisation
Entretien	Ensemble des ouvrages et installations du service, branchements, canalisations, compteurs
Renouvellement	Branchements plomb et PE noirs lorsque fuyards, compteurs, équipements électromécaniques/hydrauliques, matériels tournants.

Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : **15/12/2015** Non

Celui-ci est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes des Sablons dans le Menu / Rubrique Eau potable – SMEPS / Informations pratiques / Nouveau contrat d'eau.

6.3.4 RESSOURCES EN EAU

a. POINT DE PRÉLÈVEMENT

Ouvrage	Type	Débit exploitation en m ³ /h	Débit autorisation en m ³ /j	Code BSS	Arrêté de D.U.P.
PARADIS (SECOURS)	Puits	0	2 500	01275X0097	2 avr. 1982
VALLÉE MORT D'HOMMES	Forage	142	3 000	01275X0140	1 juill. 1997
MÉRU F1	Forage	120	6 800	01268X1027	17/02/1992
MÉRU F2	Forage		6 800	01268X1035	
ESCHES	Forage	110	-	01275X0136	10/03/1976

b. VOLUMES PRODUITS SUR UNE ANNÉE CIVILE

Le service a 2 stations de traitement des pesticides pour les captages de Méru et d'Esches.

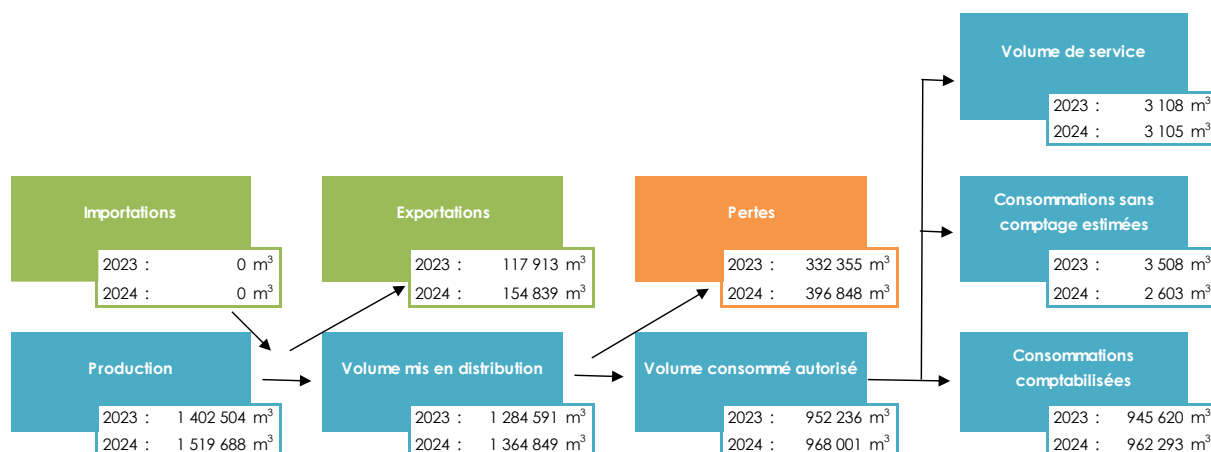
Ouvrage	Capacité de production	Production en m ³ en 2023	Production en m ³ en 2024	Variation en %
Esches	2 x 50 m ³ /h	419 067	400 714	-4,38
F1 / F2	2 x 50 m ³ /h	571 839	670 520	17,26
Paradis	0	0	0	0,00
Vallée Mort d'Hommes	3 000 m ³ /j	499 042	364 591	-26,94
Total produit en m³		1 489 948	1 435 825	-3,63

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

c. VOLUMES VENDUS AUX ABONNÉS SUR UNE PÉRIODE DE RELÈVE

Volume en m ³	2023	2024	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	679 966	684 866	0,72
Volume vendu aux abonnés non domestiques	196 594	210 221	6,93
Volume total vendu aux abonnés	876 560	895 087	2,11

d. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE SUR UNE PÉRIODE DE RELÈVE



6.3.5 QUALITÉ DE L'EAU

Paramètres microbiologiques				
UGE concernée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité	Traitement apporté
UGE de Méru-Vallée d'Esches	28	0	100%	-
Paramètres physico-chimiques				
UGE concernée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité	Traitement apporté
UGE de Méru-Vallée d'Esches	33	11	92%	cf. détails dans les paragraphes ci-dessous
Détail non-conformités physico-chimiques				
Lieu de la non-conformité	Date de la non-conformité	Nom du paramètre non conforme	Taux du paramètre non conforme	Seuil de conformité
Captage de Vallée Mort d'Hommes	23/02/2024	Chloridazone desphényl (▲)	0,115	0,1 µg
		Chlorothalonil R471811 (*)	0,131	0,1 µg
Captage de Vallée Mort d'Hommes	29/05/2024	Chloridazone desphényl (▲)	0,263	0,1 µg
		Atrazine déséthyl	0,107	0,1 µg
		Total des pesticides	0,502	0,5 µg
Captage de Vallée Mort d'Hommes	24/08/2024	Chloridazone desphényl (▲)	0,326	0,1 µg
		Chloridazone méthyl desphényl	0,129	0,1 µg
		Total des pesticides	0,580	0,5 µg
Réservoir de Boulaines	22/04/2024	Nitrate	50,1	50 mg
Réservoir de Boulaines	29/04/2024	Nitrate	50,6	50 mg
Réservoir de Boulaines	16/05/2024	Nitrate	54,1	50 mg
Captage d'Esches	29/05/2024	Nitrate	56	50 mg
Captage d'Esches	27/06/2024	Nitrate	54	50 mg
Captage d'Esches	20/03/2024	Chlorothalonil R471811 (*)	0,460	0,1 µg
Captage de Méru F1	20/03/2024	Chlorothalonil R471811 (*)	0,277	0,1 µg
Captage de Méru F2	23/02/2024	Chlorothalonil R471811 (*)	0,197	0,1 µg

Le métabolite du chlorothalonil, R471811, a changé de statut le 29 avril 2024, il a été déclaré non pertinent par l'autorité sanitaire. À ce titre, il n'est donc plus considéré comme une limite de qualité mais comme une valeur indicative, son seuil de conformité est relevé à 0,9 µg/L et sa valeur ne compte plus dans la somme des pesticides totaux.

Ainsi les analyses non-conformes aux captages d'Esches, de Méru F1 et F2 (3 dépassements pour le paramètre Chlorothalonil R471811), seraient aujourd'hui déclarés conformes. De plus, les charbons actifs de ces stations de traitement ont été changés en septembre 2024.

Par ailleurs afin de revenir à la norme sur le paramètre nitrate (5 non-conformités dues à un pic de nitrate sur le forage d'Esches), il a été décidé de modifier le mélange au sein des réservoirs de Méru et de temporairement pomper plus sur les captages de Méru plutôt que d'Esches. Le captage d'Esches est ensuite revenu sous les seuils pour le paramètre nitrate (analyse du 26 septembre 2024 à 46,0 mg/L).

Enfin concernant les non-conformités sur le captage de Vallée Mort d'Hommes, il est à signaler que celui-ci a dû être fermé pour cause de contamination par des PFOA fin octobre 2024.

6.3.6 FACTURE D'EAU TYPE

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle sauf pour les clients mensualisés qui ne reçoivent qu'une facture par an
 trimestrielle
 quadrimestrielle

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Tarifs en euros au :	01/01/2024	01/01/2025	
PART EAU POTABLE			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	8,00	8,00	0,00
Part proportionnelle	131,02	131,02	0,00
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant à la collectivité	139,02	139,02	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	24,84	24,84	0,00
Part proportionnelle	132,12	132,12	0,00
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant au délégataire	156,96	156,96	0,00
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	13,20	13,20	0,00
Redevance de pollution domestique	26,40	26,40	0,00
TVA	18,46	18,46	0,00
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	58,06	58,06	0,00
Total	354,03	354,03	0,00
Prix TTC du m³ d'eau potable	2,95	2,95	0,00
PART ASSAINISSEMENT			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	162,00	162,00	0,00
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant à la collectivité	162,00	162,00	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	34,82	34,82	0,00
Part proportionnelle	143,64	143,64	0,00
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant au délégataire	178,46	178,46	0,00
Taxes et redevances			
Redevance pour la modernisation du réseau de collecte	22,20	22,20	0,00
Redevance Performance Assainissement	0,00	0,00	100,00
TVA	36,27	36,27	0,00
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	58,47	58,47	0,00
Total	398,93	398,93	0,00
Prix TTC du m³ pour l'assainissement	3,32	3,32	0,00
PRIX TOTAL DE L'EAU			
Prix TTC du m³ total	6,27	6,27	0,00

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024	Prix au 01/01/2025
Belle Église	6,27 €/m³ TTC au 120 m³	6,27 €/m³ TTC au 120 m³
Bornel		
Esches		
Méru		

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- les tarifs sont les mêmes sur les exercices 2023 et 2024 car au 1^{er} janvier 2025, l'UGE a basculé sur le nouveau contrat. Les données reportées dans l'exercice 2024 sont donc les tarifs au 31 janvier 2024.

6.3.7 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ :

Type de recette	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	979 964,00 €	1 026 851,00 €	4,78
<i>dont abonnements</i>	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00
Total des recettes de vente d'eau	979 964,00 €	1 026 851,00 €	4,78
Recettes liées aux travaux	0,00 €	0,00 €	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	0,00
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	0,00
Total des recettes - collectivité	979 964,00 €	1 026 851,00 €	4,78

b. RECETTES DE L'EXPLOITANT :

Type de recette	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 076 661,00 €	1 161 202,00 €	7,85
<i>dont abonnements</i>	184 540,00 €	197 940,00 €	7,26
Recettes de vente d'eau en gros	36 937,00 €	48 844,00 €	32,24
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	58 857,00 €	43 212,00 €	-26,58
Total des recettes de vente d'eau	1 172 455,00 €	1 253 258,00 €	6,89
Recettes liées aux travaux	21 608,00 €	49 341,00 €	128,35
Autres recettes	75 464,00 €	86 159,00 €	14,17
Total des recettes - délégataire	1 269 527,00 €	1 388 758,00 €	9,39

c. RECETTES GLOBALES :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 2 546 753,00 € (2 403 582,00 € au 31/12/2023), comprenant la ou les parts collectivités, la ou les parts délégataires (quand le service est affermé ou concédé) et les redevances diverses notamment Agence de l'eau (prélèvement et pollution, hors modernisation).

6.3.8 DÉTAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Points	Description	Exercice 2024
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan des réseaux au moins annuelle	15
15 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	44
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	45
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	55
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	65
+ 10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	65
+ 10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	75
+ 10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	85
+ 10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	95
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	95
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	100

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2024 est de 100 (100 en 2023).

6.3.9 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2023	Exercice 2024
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	22 179	22 179
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,95 €	2,95 €
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	2 j	2 j
Indicateurs de performance		
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,68%	0,45%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,88 / 1 000 abonnés	2,74 / 1 000 abonnés
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,9%	98,1%
Taux de réclamations	3,52 / 1 000 abonnés	3,24 / 1 000 abonnés
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	77%	67%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
Rendement du réseau de distribution	76,30%	73,89%
Indice linéaire des volumes non comptés	7,58 m ³ /j/km	8,95 m³/j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	7,44 m ³ /j/km	8,82 m³/j/km
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	69%	69%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	36 589,32 €	154 876,00 €
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	12 années	11 années
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,41%	5,67%

6.4. UGE DE SAINT CRÉPIN IBOUVILLERS (1^{ER} SEMESTRE)

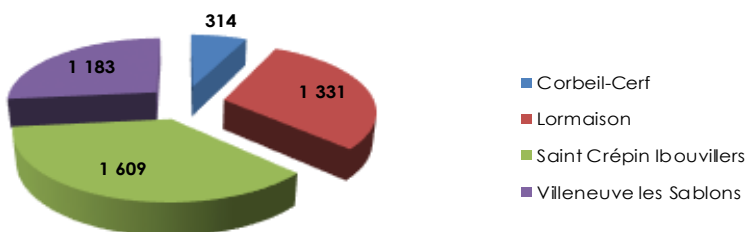
6.4.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

L'UGE de Saint Crépin Iboouvillers est composée des communes hachurées en jaune sur la carte ci-dessous :



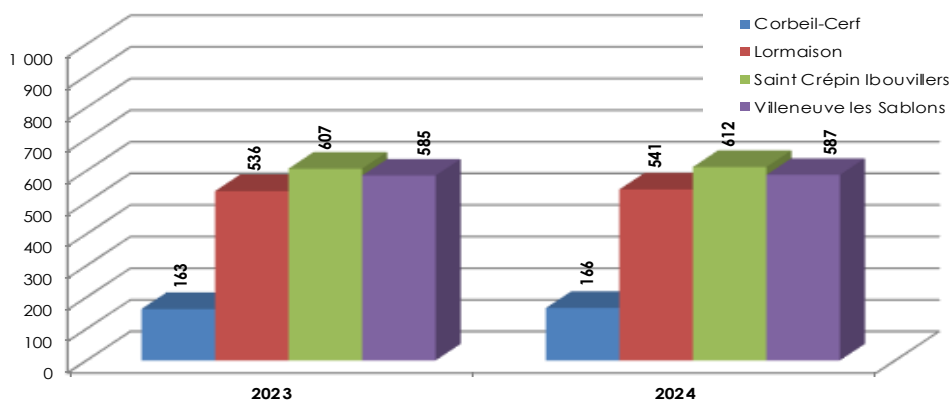
La population totale desservie par l'Unité de Gestion de Saint Crépin Iboouvillers est de 4 437 habitants (4 426 en 2023), répartis tel que ci-dessous :

Population desservie sur l'UGE de Saint Crépin Iboouvillers



Le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Gestion de Saint Crépin Iboouvillers est de 1 906 (1 891 en 2023) répartis tel que ci-dessous :

Abonnés desservis par l'UGE de Saint Crépin Iboouvillers



6.4.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 3 captages d'eau potable :
 - ✓ Corbeil-Cerf ;
 - ✓ Lardières ;
 - ✓ Ribeauville ;
- 1 station de traitement des pesticides sur le captage de Ribeauville ;
- 2 réservoirs d'eau potable :
 - ✓ 1 château d'eau sur la commune de Lormaison de 300 m³ ;
 - ✓ 1 château d'eau sur la commune de Corbeil-Cerf de 100 m³ ;
- 46,59 km de canalisation d'eau potable (hors branchements).



Réservoir de Corbeil-Cerf
(source : SMEPS)

6.4.3 CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en affermage par Veolia. Le contrat de délégation a commencé le 1^{er} mars 2012 et l'échéance de celui-ci est fixée au 29 février 2025 (contrat de 12 ans) prolongé par l'avenant n°5 jusqu'au 30 juin 2025.

Les avenants au contrat sont les suivants :

Désignation	Date de l'avenant	Objet
Avenant n°1	19/12/2012	Mise en application de la réglementation construire sans détruire
Avenant n°2	01/01/2014	Substitution du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons au Syndicat de Saint Crépin Ibouvillers + changement de régime de TVA
Avenant n°3	28/12/2021	Intégration d'analyses supplémentaires pesticides sur le captage de Ribeauville conformément au plan d'actions de l'étude BAC
Avenant n°4	18/12/2024	Prolongation du contrat de DSP de 6 mois

Les prestations comprises dans le contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Branchements et compteurs
Entretien	Voirie (réfections ponctuelles), peinture des portails, espaces verts, génie civil, recherche et élimination de fuites, purge des réseaux
Renouvellement	Branchements, canalisations liées aux ouvrages ou inférieures à 6 ml, compteurs, équipements électriques/informatiques/hydrauliques de traitement et de pompage, matériels tournant, installations de traitement, vannes et accessoires

Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : 11/06/2012 Non

6.4.4 RESSOURCES EN EAU

a. POINT DE PRÉLÈVEMENT

Ouvrage	Type	Débit d'exploitation en m ³ /h	Débit d'autorisation	Code BSS	Arrêté de D.U.P.
RIBEAUVILLE	Forage	27	40 m ³ /h	BSS000JRXK	21 janv. 1988
CORBEIL-CERF	Puits	9,5	10 m ³ /h	BSS000JRXN	26 juin 1989
LARDIÈRES	Forage	28	1 600 m ³ /j	BSS000JRYP	24 janv. 1991

b. VOLUMES PRODUITS SUR UNE ANNÉE CIVILE

Le service a 1 station de traitement aux pesticides pour le captage Ribeauville.

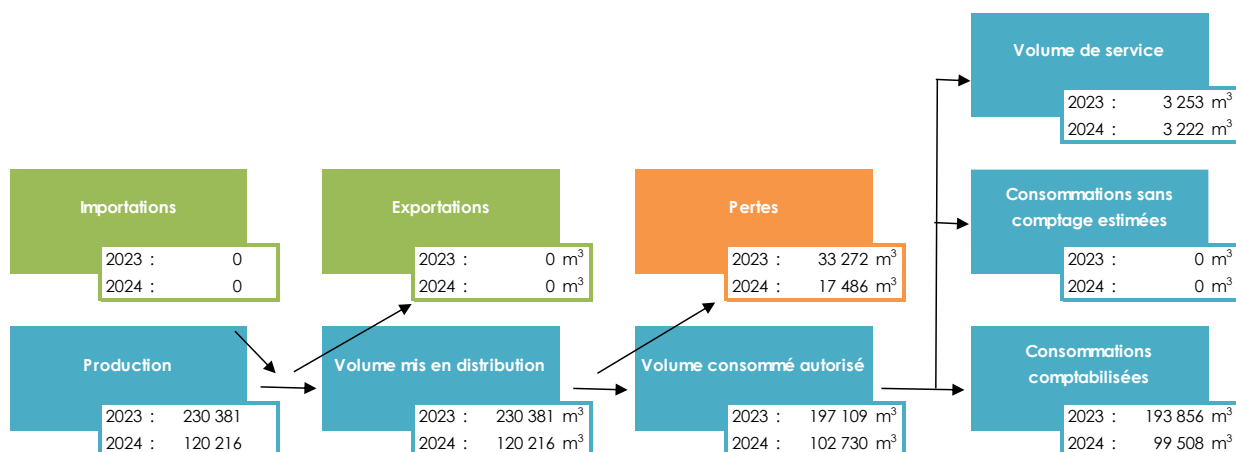
Ouvrage	Capacité de production en m ³ /h	Production en m ³ en 2023	Production en m ³ en 2024	Variation en %
Ribeauville	800	10 831	3 544	-67,28
Corbeil Cerf	200	20 087	10 257	-48,94
Lardières	1 600	199 463	106 415	-46,65
Total produit en m³		230 381	120 216	-47,82

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

c. VOLUMES VENDUS AUX ABONNÉS SUR UNE PÉRIODE DE RELÈVE

Volume en m ³	2023	2024	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	189 674	94 706	-50,07
Volume vendu aux abonnés non domestiques	0	0	0,00
Volume total vendu aux abonnés	189 674	94 706	-50,07

d. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE SUR UNE PÉRIODE DE RELÈVE



6.4.5 QUALITÉ DE L'EAU

Paramètres microbiologiques				
UGE concernée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité	Traitement apporté
UGE de Saint-Crépin-Ibouwillers	10	0	100%	-
Paramètres physico-chimiques				
UGE concernée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité	Traitement apporté
UGE de Saint-Crépin-Ibouwillers	14	1	92,86%	cf. détails ci-dessous
Détail non-conformités physico-chimiques				
Lieu de la non-conformité	Date de la non-conformité	Nom du paramètre non conforme	Taux du paramètre non conforme	Seuil de conformité
Captage de Ribeauville	18/03/2024	Chlorothalonil R471811	0,24	0,1

Le métabolite du chlorothalonil, R471811, a changé de statut le 29 avril 2024, il a été déclaré non pertinent par l'autorité sanitaire. À ce titre, il n'est donc plus considéré comme une limite de qualité mais comme une valeur indicative et son seuil de conformité est relevé à 0,9 µg/L.

Ainsi l'analyse non-conforme au captage de Ribeuville, dépassement pour le paramètre Chlorothalonil R471811, serait aujourd'hui déclaré conforme.

Par ailleurs, pour rappel, ce captage a été mis à l'arrêt en concertation avec l'ARS (depuis 2018), pour des dépassements nitrates. Le secteur de Lormaison, Saint Crépin Ibouvillers et Villeneuve les Sablons est donc alimenté presque exclusivement par le captage de Lardières (sur la commune de Méru). Le captage de Ribeuville est seulement mis en route 1h par jour pendant la nuit afin que son équipement ne se détériore pas. Il alimente alors le réservoir de Lormaison en mélange avec le captage de Lardières ce qui permet d'avoir une eau conforme pour cette UGE.

6.4.6 FACTURE D'EAU TYPE

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle sauf pour les clients mensualisés qui ne reçoivent qu'une facture par an
 trimestrielle
 quadrimestrielle

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Exercice 2023
Tarifs en euros au :	01/01/2024
PART EAU POTABLE	
Part collectivité	
Part fixe annuelle	8,00
Part proportionnelle	106,42
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant à la collectivité	114,42
Part du délégataire	
Part fixe annuelle	39,80
Part proportionnelle	149,90
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant au délégataire	189,70
Taxes et redevances	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,28
Redevance de pollution domestique	45,60
TVA	19,58
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	71,46
Total	375,58
Prix TTC du m³ d'eau potable	3,13
PART ASSAINISSEMENT	
Part collectivité	
Part fixe annuelle	0,00
Part proportionnelle	162,00
Montant H.T. de la facture au 120 m ³ revenant à la collectivité	162,00
Part du délégataire	
Part fixe annuelle	34,82
Part proportionnelle	143,64
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant au délégataire	178,46

	Exercice 2023
Tarifs en euros au :	01/01/2024
Taxes et redevances	
Redevance pour la modernisation du réseau de collecte	22,20
TVA	36,27
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	58,47
Total	398,93
Prix TTC du m³ pour l'assainissement	3,32
PRIX TOTAL DE L'EAU	
Prix TTC du m³ total	6,45

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024	Prix au 01/01/2025
Corbeil Cerf	6,45 €/m³ TTC au 120 m³	-
Lormaison		
Saint Crépin Ibouvillers		
Villeneuve les Sablons		

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- Pas de tarifs au 01/01/2025 car l'UGE a été intégrée au nouveau contrat.

6.4.7 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ :

Type de recette	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	178 192,00 €	154 810,00 €	-13,12
<i>dont abonnements</i>	N.C.	N.C.	-
Recettes de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	3 981,00 €	-59 995,00 €	-1607,03
Total des recettes de vente d'eau	182 173,00 €	94 815,00 €	-47,95
Recettes liées aux travaux	0,00 €		0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €		0,00
Autres recettes	0,00 €		0,00
Total des recettes - collectivité	182 173,00 €	94 815,00 €	-47,95

b. RECETTES DE L'EXPLOITANT :

Type de recette	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	303 835,00 €	245 344,00 €	-19,25
<i>dont abonnements</i>	N.C.	N.C.	-
Recettes de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	945,00 €	-84 532,00 €	-9045,19
Total des recettes de vente d'eau	304 780,00 €	160 812,00 €	-47,24
Recettes liées aux travaux	10 738,00 €	20 068,00 €	86,89
Autres recettes	19 444,00 €	22 526,00 €	15,85
Total des recettes - délégataire	334 962,00 €	203 406,00 €	-39,27

c. RECETTES GLOBALES :

Total des recettes de vente d'eau au 30/06/2024 : 282 310,00 € (559 155,00 € au 31/12/2023), comprenant la ou les parts collectivités, la ou les parts délégataires (quand le service est

affermé ou concédé) et les redevances diverses notamment Agence de l'eau (prélèvement et pollution, hors modernisation).

6.4.8 DÉTAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Points		Exercice 2024
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan des réseaux au moins annuelle	15
15 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	44
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	45
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	55
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	65
+ 10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	65
+ 10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	75
+ 10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	85
+ 10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	95
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	105
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	110

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2024 est de 110 (110 en 2023).

6.4.9 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

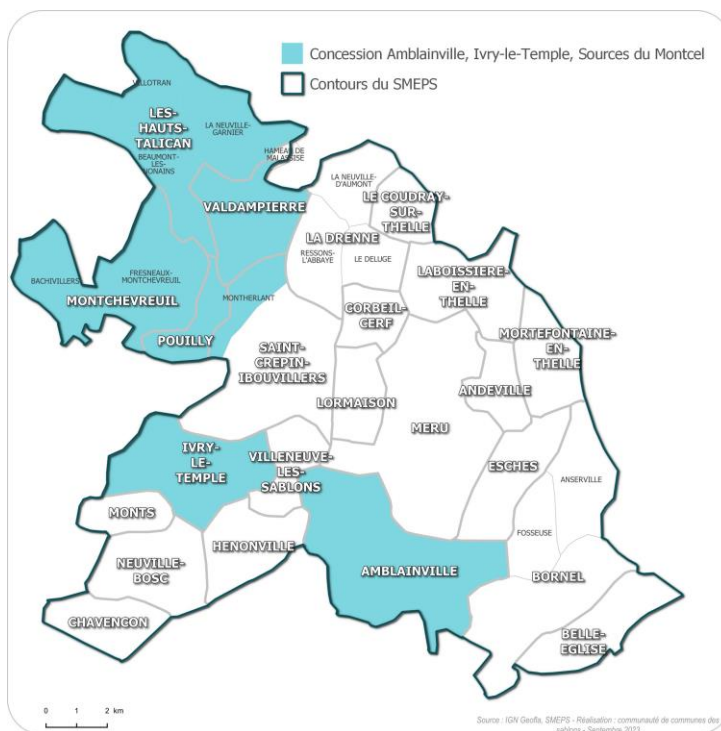
	Exercice 2023	Exercice 2024
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	4 426	4 437
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,96 €	- €
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	1 j	1 j
Indicateurs de performance		
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,44%	0,38%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,12 / 1 000 abonnés	1,57 / 1 000 abonnés
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
Taux de réclamations	0,53 / 1 000 abonnés	0,00 / 1 000 abonnés
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	83%	93%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
Rendement du réseau de distribution	85,56%	85,45%
Indice linéaire des volumes non comptés	2,15 m ³ /j/km	1,22 m³/j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	1,96 m ³ /j/km	1,03 m³/j/km
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5 années	4 années
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,88%	2,46%

6.5. UGE D'AMBLAINVILLE – IVRY LE TEMPLE – SOURCES DU MONTCEL

6.5.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

L'UGE d'Amblainville – Ivry le Temple – Sources du Montcel est composée (en bleu sur la carte ci-dessous) :

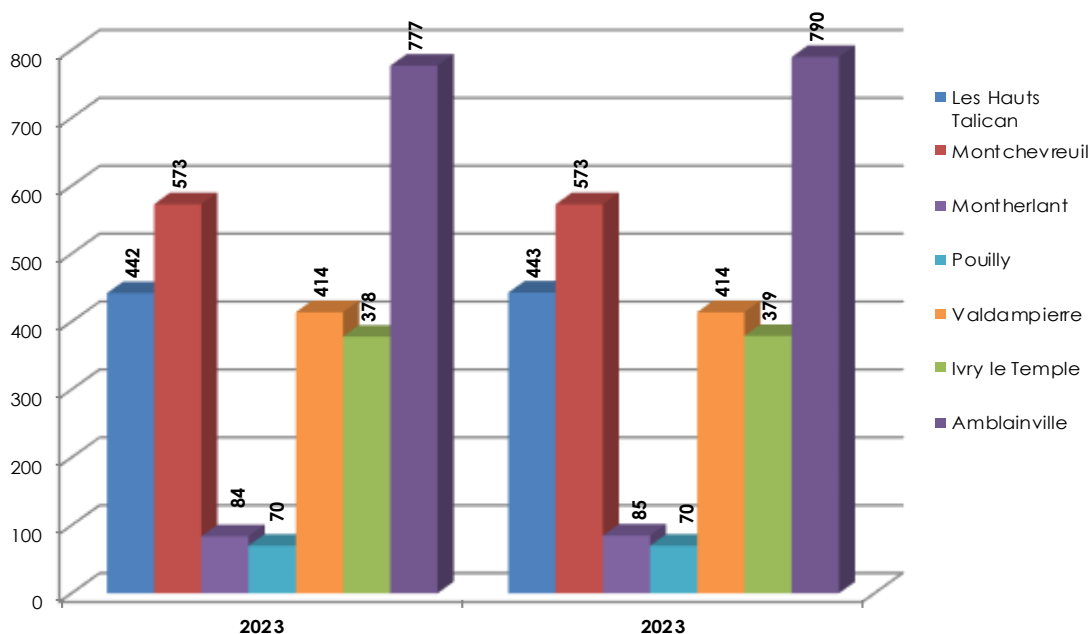
- de l'UDI d'Amblainville composée de la commune du même nom,
- de l'UDI d'Ivry le Temple composée de la commune du même nom,
- de l'UDI des Sources du Montcel composée des communes de : Beaumont les Nonains, Les Hauts Talican, Montchevreuil, Montherlant (partie de la commune de Saint Crépin Ibouvillers), Pouilly et Valdampierre.



La population totale desservie par l'Unité de Gestion d'Amblainville - Ivry le Temple - Sources du Montcel est de 6 138 habitants (6 048 en 2023).

Le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Gestion d'Amblainville - Ivry le Temple - Sources du Montcel est de 2 754 (2 738 en 2023), répartis tel que ci-dessous :

Abonnés desservis par l'UGE d'Amblainville - Ivry le Temple - Sources du Montcel



6.5.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 1 captage d'eau potable :
 - ✓ Fresneaux-Montchevreuil ;
- 4 réservoirs d'eau potable :
 - ✓ 1 château d'eau : « La Longue Rue » sur la commune de Beaumont les Nonains de 320 m³ ;
 - ✓ 1 château d'eau sur la commune de La Neuville Garnier de 230 m³ ;
 - ✓ 1 château d'eau sur la commune d'Ivry le Temple de 200 m³ ;
 - ✓ 1 réservoir semi-enterré de 250 m³ sur la commune d'Amblainville ;
- station de surpression à Beaumont les Nonains au niveau du réservoir ;
- 94,81 km de canalisation d'eau potable (hors branchements).



Réservoir de La Neuville Garnier
(source : SMEPS)

6.5.3 CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en affermage par Suez eau France. Le contrat de délégation a débuté le 1^{er} janvier 2020 et l'échéance de celui-ci est fixée au 1^{er} décembre 2025 (contrat de 5 ans et 11 mois).

Les avenants au contrat sont les suivants :

Désignation	Date de l'avenant	Objet
Avenant n°1	01/12/2021	Prise en compte de la crise covid dans les obligations du délégataire pour l'année 2020
Avenant n°2	28/12/2021	Mise en place d'une nouvelle formule d'indexation du Bordereau des Prix Unitaires
Avenant n°3	28/12/2021	Modalités techniques et financières d'intégration de la commune de Bachivillers dans le contrat au 1 ^{er} janvier 2024

Les prestations comprises dans le contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Branchements, compteurs
Entretien	Ensemble des ouvrages, branchements, canalisations, captages, clôtures, compteurs, installations de traitement, génie civil
Renouvellement	Branchements plomb et PE noirs lorsque fuyards, compteurs, équipements électromécaniques, installations de chloration, vannes et accessoires

Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : 26/09/2019 Non

Celui-ci est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes des Sablons dans le Menu / Rubrique Eau potable – SMEPS / Informations pratiques / Nouveau contrat d'eau.

6.5.4 RESSOURCES EN EAU

a. POINT DE PRÉLÈVEMENT

Ouvrage	Type	Débit d'exploitation en m ³ /h	Débit d'autorisation en m ³ /h	Code BSS	Arrêté de D.U.P.
FRESNEAUX - MONTCHEVREUIL	Source captée	25	55	01263X0055	05/02/1990

b. VOLUMES PRODUITS SUR UNE ANNÉE CIVILE

Ouvrage	Capacité de production en m ³ /h	Production en m ³ en 2023	Production en m ³ en 2024	Variation en %
FRESNEAUX MONTCHEVREUIL	1 100	167 965	169 067	0,66
Total prélevés en m³		167 965	169 067	0,66

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

c. VOLUMES IMPORTÉS SUR UNE PÉRIODE DE RELÈVE

Fournisseur	Volume importé en m ³ en 2023	Volume importé en m ³ en 2024	Variation en %	Indice de protection de la ressource en 2024
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Fresnes l'Éguillon	37 691	38 316	1,66	80%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	115 913	143 319	23,64	69%
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Jouy sous Thelle	43 057	39 671	-7,86	80%
Total importé en m³	196 661	221 306	12,53	

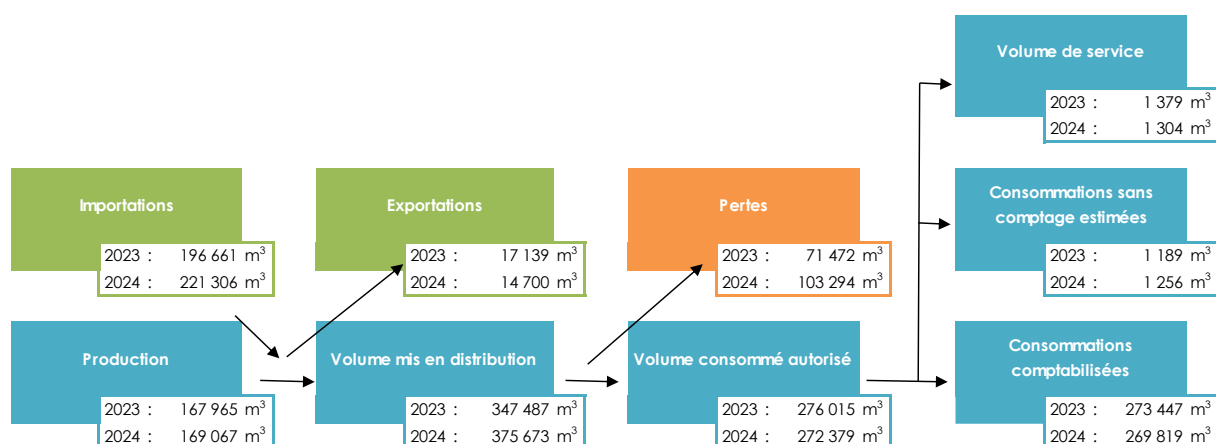
a. VOLUMES EXPORTÉS SUR UNE PÉRIODE DE RELÈVE

Fournisseur	Volume exporté en m ³ en 2023	Volume exporté en m ³ en 2024	Variation en %
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Jouy sous Thelle	17 139	14 700	-14,23
Total exporté en m³	17 139	14 700	-14,23

b. VOLUMES VENDUS AUX ABONNÉS SUR UNE PÉRIODE DE RELÈVE

Volume en m ³	2023	2024	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	211 732	209 327	-1,14
Volume vendu aux abonnés non domestiques	51 887	51 309	-1,11
Volume total vendu aux abonnés	263 619	260 636	-1,13

c. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE SUR UNE PÉRIODE DE RELÈVE



6.5.5 QUALITÉ DE L'EAU

Paramètres microbiologiques				
UGE concernée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité	Traitement apporté
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	22	0	100%	-
Paramètres physico-chimiques				
UGE concernée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité	Traitement apporté
UGE d'Amblainville-Ivry le Temple-Sources du Montcel	15	1	93,3%	cf. détails ci-dessous
Détail non-conformités physico-chimiques				
Lieu de la non-conformité	Date de la non-conformité	Nom du paramètre non conforme	Taux du paramètre non conforme	Seuil de conformité
Captage de Fresneaux Montchevreuil	18/03/2024	Chlorothalonil R471811	0,133	0,1

Le métabolite du chlorothalonil, R471811, a changé de statut le 29 avril 2024, il a été déclaré non pertinent par l'autorité sanitaire. À ce titre, il n'est donc plus considéré comme une limite de qualité mais comme une valeur indicative et son seuil de conformité est relevé à 0,9 µg/L.

Ainsi l'analyse non-conforme au captage de Fresneaux-Montchevreuil, 1 dépassement pour le paramètre Chlorothalonil R471811 le 18/03/2024, serait aujourd'hui déclaré conforme.

6.5.6 FACTURE D'EAU TYPE

Les volumes consommés sont relevés La facturation est effectuée avec une fréquence : avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

- annuelle
 semestrielle sauf pour les clients mensualisés qui ne reçoivent qu'une facture par an
 trimestrielle
 quadrimestrielle

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Tarifs en euros au :	01/01/2024	01/01/2025	
PART EAU POTABLE			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	8,00	8,00	0,00
Part proportionnelle	134,80	131,94	-2,12
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant à la collectivité	142,80	139,94	-2,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	45,04	46,24	2,66
Part proportionnelle	95,76	98,33	2,68
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant au délégataire	140,80	144,57	2,68
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,30	11,64	25,16
Redevance de pollution domestique	45,60	0,00	-100,00
Redevance consommation d'eau	0,00	55,20	100,00

	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Tarifs en euros au :	01/01/2024	01/01/2025	
Redevance performance eau	0,00	2,04	100,00
TVA	18,62	19,44	4,40
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	73,52	88,32	20,13
Total	357,11	372,82	4,40
Prix TTC du m³ d'eau potable	2,98	3,11	4,40
PART ASSAINISSEMENT			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	162,00	162,00	0,00
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant à la collectivité	162,00	162,00	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	34,82	34,52	-0,86
Part proportionnelle	143,64	142,37	-0,89
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant au délégataire	178,46	176,89	-0,88
Taxes et redevances			
Redevance pour la modernisation du réseau de collecte	22,20	0,00	-100,00
Redevance Performance Assainissement	0,00	3,20	100,00
TVA	36,27	34,21	-5,67
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	58,47	37,41	-36,01
Total	398,93	376,30	-5,67
Prix TTC du m³ pour l'assainissement	3,32	3,14	-5,67
PRIX TOTAL DE L'EAU			
Prix TTC du m³ total	6,43	6,24	-1,96

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Communes	Prix au 01/01/2024	Prix au 01/01/2025
Auteuil pour le hameau de Malassise*	2,98 €/m ³ TTC au 120 m ³	3,11 €/m ³ TTC au 120 m ³
Les Hauts Talican*		
Montchevreuil*		
Montherlant*		
Pouilly*		
Valdampierre*	6,27 €/m ³ TTC au 120 m ³	6,24 €/m ³ TTC au 120 m ³
Amblainville**		
Ivry le Temple	6,43 €/m ³ TTC au 120 m ³	6,24 €/m ³ TTC au 120 m ³

* Le prix différent sur certaines communes est la conséquence de l'absence d'assainissement collectif sur celles-ci.

** Le prix différent sur Amblainville est la conséquence d'une redevance Pollution domestique moindre sur cette commune (zone de base à 0,22 €/m³ au lieu de zone moyenne à 0,38 €/m³).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- La part proportionnelle de la collectivité eau potable a diminué suite à l'uniformisation des tarifs insufflé par le SMEPS lors de la mise en place d'une concession unique sur le territoire ;
- La part fixe et la part proportionnelle du délégataire eau potable ont augmenté suite à l'actualisation annuelle du prix de l'eau ;
- La part fixe et la part proportionnelle du délégataire assainissement ont diminué suite à l'actualisation annuelle du prix de l'eau.

6.5.7 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ :

Type de recette	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	335 189,00 €	327 119,00 €	-2,41
<i>dont abonnements</i>	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00
Total des recettes de vente d'eau	335 189,00 €	327 119,00 €	-2,41
Recettes liées aux travaux	0,00 €	0,00 €	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	0,00
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	0,00
Total des recettes - collectivité	441 063,00 €	327 119,00 €	-25,83

b. RECETTES DE L'EXPLOITANT :

Type de recette	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	320 713,00 €	331 318,00 €	3,31
<i>dont abonnements</i>	120 261,00 €	125 286,00 €	4,18
Recettes de vente d'eau en gros	0,00 €		0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	2 255,00 €	7 455,00 €	230,60
Total des recettes de vente d'eau	322 968,00 €	338 773,00 €	4,89
Recettes liées aux travaux	48 942,00 €	21 183,00 €	-56,72
Autres recettes	26 644,00 €	15 141,00 €	-43,17
Total des recettes - délégataire	398 554,00 €	375 097,00 €	-5,89

c. RECETTES GLOBALES :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 768 424,00 € (764 031,00 € au 31/12/2023), comprenant les parts collectivités, les parts délégataires et les redevances Agence de l'eau (prélèvement et pollution, hors modernisation).

6.5.8 DÉTAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Points		Exercice 2024
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan des réseaux au moins annuelle	15
15 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30

Points		Exercice
+ 10	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	44
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	45
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	55
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	65
+ 10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	65
+ 10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	75
+ 10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	85
+ 10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	85
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	95
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	100

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2024 est de 100 (100 en 2023).

6.5.9 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2023	Exercice 2024
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	6 043	6 138
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,11 €	3,16 €
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	2 j	2 j
Indicateurs de performance		
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,46%	0,43%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	6,21 / 1 000 abonnés	6,17 / 1 000 abonnés
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100,00%	94,81%
Taux de réclamations	4,02 / 1 000 abonnés	4,00 / 1 000 abonnés
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	93%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
Rendement du réseau de distribution	80,40%	73,54%
Indice linéaire des volumes non comptés	2,14 m ³ /j/km	3,06 m³/j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	2,06 m ³ /j/km	2,99 m³/j/km
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	76%	76%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	4 646,68 €	20 521,00 €
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	18 années	17 années
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,19%	2,23%

6.6. NOUVEAU CONTRAT (2ND SEMESTRE)

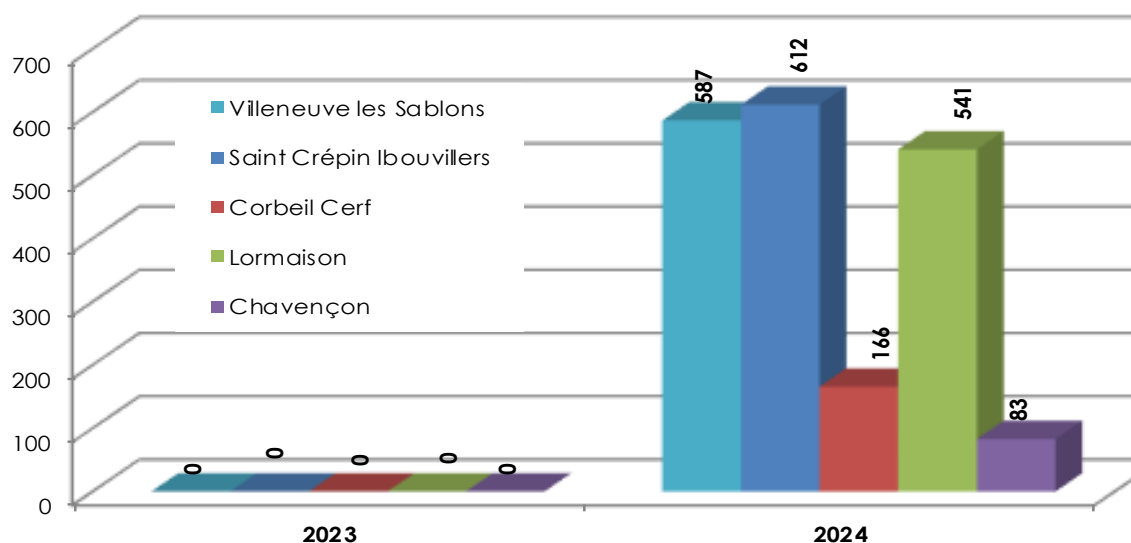
6.6.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

Le nouveau contrat est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2024. Il regroupe, en 2024, l'UGE de Saint-Crépin-Ibouwillers et la commune de Chavençon. Il regroupera à terme l'ensemble du territoire du SMEPS (à partir du 2 décembre 2025).

La population totale desservie par le nouveau contrat est de 4 593 habitants.

Le nombre total d'abonnés desservis par le nouveau contrat est de 1 989, répartis tel que ci-dessous :

Abonnés desservis par le nouveau contrat



6.6.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 5 installations de captage de l'eau potable :
 - ✓ 1 source composée de 5 puits gravitaires à Chavençon ;
 - ✓ 1 forage à Chavençon ;
 - ✓ le forage de Corbeil-Cerf ;
 - ✓ le forage de Lardières ;
 - ✓ le forage de Ribeauville ;
- 1 station de traitement des pesticides sur le captage de Ribeauville ;
- 3 réservoirs d'eau potable :
 - ✓ 1 réservoir semi-enterré de 150 m³ sur la commune de Chavençon ;
 - ✓ 1 château d'eau sur la commune de Lormaison de 300 m³ ;
 - ✓ 1 château d'eau sur la commune de Corbeil-Cerf de 100 m³ ;
- 47,26 km de canalisation d'eau potable (hors branchements), répartis sur la commune



Réservoir et surpresseur de Lalande (source : SMEPS)

6.6.3 CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en concession par Suez eau France. Le contrat de délégation a commencé le 1^{er} juillet 2024 et l'échéance de celui-ci est fixée au 30 juin 2036 (contrat de 12 ans).

Aucun avenant au contrat à l'heure actuelle.

Les prestations comprises dans le contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, télérelève des compteurs
Gestion des abonnés	Facturation, traitement des doléances client, création de branchement
Mise en service	Branchements, compteurs, télé relève, compteurs de sectorisation
Entretien	Ensemble des ouvrages et installations du service, branchements, canalisations, compteurs, accessoires réseaux
Renouvellement	Branchements plomb et PE noirs lorsque fuyards, compteurs, équipements électromécaniques/hydrauliques, matériels tournants
Travaux concessifs	Renouvellement de canalisations pour 200 000 € H.T. / an

Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : 24/06/2024 Non

Celui-ci est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes des Sablons dans le Menu / Rubrique Eau potable – SMEPS / Informations pratiques / Nouveau contrat d'eau.

6.6.4 RESSOURCES EN EAU

a. POINT DE PRÉLÈVEMENT

Ouvrage	Type	Débit d'exploitation en m ³ /h	Débit d'autorisation	Code BSS	Arrêté de D.U.P.
Source Chavençon	Source	-	2	01267X1029	7 avril 1986
Forage Chavençon	Forage	5	5	01267X1076	21 juill. 2011
RIBEAUVILLE	Forage	27	40 m ³ /h	BSS000JRXK	21 janv. 1988
CORBEIL-CERF	Puits	9,5	10 m ³ /h	BSS000JRXN	26 juin 1989
LARDIÈRES	Forage	29	1 600 m ³ /j	BSS000JRYP	24 janv. 1991

b. VOLUMES PRODUITS SUR UNE ANNÉE CIVILE

Le service a 1 station de traitement des pesticides pour le captage de Ribeauville.

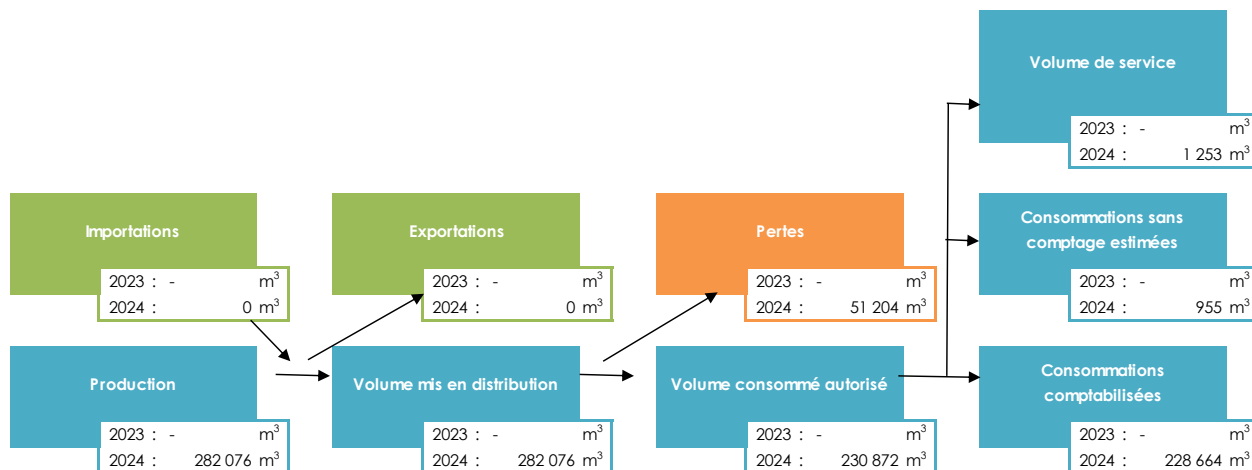
Ouvrage	Capacité de production en m ³ /h	Production en m ³ en 2023	Production en m ³ en 2024
Source Chavençon	-	-	-
Forage Chavençon	5	-	4 886
Ribeauville	800	-	46 036
Lardières	1 600	-	77 974
Corbeil Cerf	200	-	10 610
Total prélevé en m³		-	128 896

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

c. VOLUMES VENDUS AUX ABONNÉS SUR UNE PÉRIODE DE RELÈVE

Volume en m ³	2023	2024	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	-	45 128	-
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	13 997	-
Volume total vendu aux abonnés	0	59 125	-

d. **BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE SUR UNE PÉRIODE DE RELÈVE**



6.6.5 QUALITÉ DE L'EAU

Paramètres microbiologiques				
UGE concernée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité	Traitement apporté
Nouveau contrat	10	0	100%	-
Paramètres physico-chimiques				
UGE concernée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité	Traitement apporté
	10	3	70%	cf. détails ci-dessous
Détail non-conformités physico-chimiques				
Lieu de la non-conformité	Date de la non-conformité	Nom du paramètre non conforme	Taux du paramètre non conforme	Seuil de conformité
Captage de Ribeaupville	24/09/2024	Nitrate	58,1	50 mg/L
Commune de Saint Crépin Ibouvillers	14/11/2024	Nitrate	56,6	50 mg/L
Commune de Saint Crépin Ibouvillers	29/11/2024	Nitrate	54	50 mg/L

Suite à une erreur d'exploitation du délégataire le forage de Ribeaupville s'est remis en fonctionnement normal (10h de fonctionnement au lieu de 1h de nuit), ce qui explique les 2 dépassements observés sur la commune de Saint-Crépin-Ibouvillers. Cela a ensuite été rectifié.

Pour ce qui est du dépassement nitrate sur le captage de Ribeaupville, pour rappel, ce captage a été mis à l'arrêt en concertation avec l'ARS (depuis 2018), pour des dépassements de ce type.

Le secteur de Lormaison, Saint Crépin Ibouvillers et Villeneuve les Sablons est donc alimenté presque exclusivement par le captage de Lardières (sur la commune de Méru). Le captage de Ribeaupville est seulement mis en route 1h par jour pendant la nuit afin que son équipement ne se détériore pas. Il alimente alors le réservoir de Lormaison en mélange avec le captage de Lardières ce qui permet d'avoir une eau conforme pour cette UGE.

6.6.6 FACTURE D'EAU TYPE

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle sauf pour les clients mensualisés qui ne reçoivent qu'une facture par an
 trimestrielle
 quadrimestrielle

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Tarifs en euros au :	01/01/2024	01/01/2025	
PART EAU POTABLE			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	-	8,00	-
Part proportionnelle	-	131,94	-
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant à la collectivité	-	139,94	-
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	-	44,86	-
Part proportionnelle	-	154,58	-
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant au délégataire	-	199,44	-
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	-	9,89	-
Redevance de pollution domestique	-	0,00	-
Redevance consommation d'eau	-	55,20	-
Redevance performance eau	-	2,04	-
TVA	-	22,36	-
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	-	89,49	-
Total	-	428,87	-
Prix TTC du m³ d'eau potable	-	3,57	-
PART ASSAINISSEMENT			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	-	0,00	-
Part proportionnelle	-	162,00	-
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant à la collectivité	-	162,00	-
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	-	34,52	-
Part proportionnelle	-	142,37	-
Montant HT de la facture au 120 m ³ revenant au délégataire	-	176,89	-
Taxes et redevances			
Redevance pour la modernisation du réseau de collecte	-	0,00	-
Redevance Performance Assainissement	-	3,20	-
TVA	-	34,21	-
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	-	37,41	-
Total	-	376,30	-
Prix TTC du m³ pour l'assainissement	-	3,14	-
PRIX TOTAL DE L'EAU			
Prix TTC du m³ total	-	6,71	-

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024	Prix au 01/01/2025
Corbeil Cerf	-	6,71 €/m³ TTC au 120 m³
Lormaison		
Saint Crépin Ibouvillers		
Villeneuve les Sablons		
Chavençon		

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- Pas de tarifs au 01/01/2024 car le nouveau contrat a démarré au 01/07/2024.

6.6.7 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ :

Type de recette	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	-	39 555,00 €	-
<i>dont abonnements</i>	-	N.C.	-
Recettes de vente d'eau en gros	-	0,00 €	-
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	-	0,00 €	-
Total des recettes de vente d'eau	-	39 555,00 €	-
Recettes liées aux travaux	-	0,00 €	-
Contribution exceptionnelle du budget général	-	0,00 €	-
Autres recettes	-	0,00 €	-
Total des recettes - collectivité	-	39 555,00 €	-

b. RECETTES DE L'EXPLOITANT :

Type de recette	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	-	98 140,00 €	-
<i>dont abonnements</i>	-	22 567,00 €	-
Recettes de vente d'eau en gros	-	-	-
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	-	71 787,00 €	-
Total des recettes de vente d'eau	-	169 927,00 €	-
Recettes liées aux travaux	-	0,00 €	-
Autres recettes	-	20 332,00 €	-
Total des recettes - délégataire	-	190 259,00 €	-

c. RECETTES GLOBALES :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 233 362,00 €, comprenant la ou les parts collectivités, la ou les parts délégataires (quand le service est affermé ou concédé) et les redevances diverses notamment Agence de l'eau (prélèvement et pollution, hors modernisation).

6.6.8 DÉTAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Points	Description	Exercice 2024
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan des réseaux au moins annuelle	15
15 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	44
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	45
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	55
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	65
+ 10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	65
+ 10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	75
+ 10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	85
+ 10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	95
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	95
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	100

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2024 est de 100.

6.6.9 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2023	Exercice 2024
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	-	4 593
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	- €	3,57 €
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	- j	2 j
Indicateurs de performance		
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	-	0,45%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	- / 1 000 abonnés	2,01 / 1 000 abonnés
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	-	100,0%
Taux de réclamations	- / 1 000 abonnés	2,01 / 1 000 abonnés
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	-	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	-	70%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	-	100
Rendement du réseau de distribution	-	81,85%
Indice linéaire des volumes non comptés	- m ³ /j/km	3,10 m³/j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	- m ³ /j/km	2,97 m³/j/km
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	-	69%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	-	0,00 €
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	- années	4 années
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	-	0,00%

ANNEXE 1 : INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.

LE SAVIEZ-VOUS ?

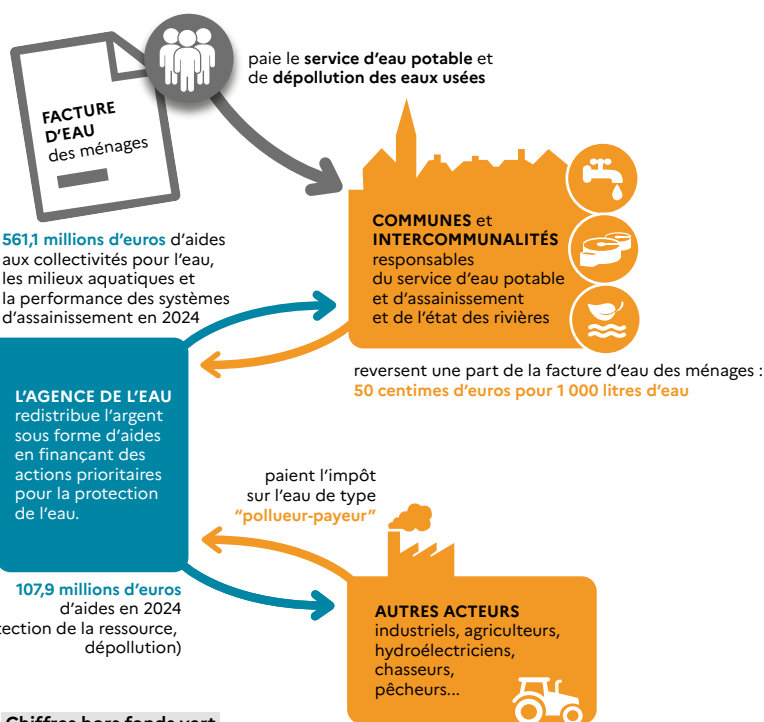
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



Chiffres hors fonds vert

©AESN

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 674 M€ dont plus de 403 M€ en provenance de la facture d'eau.

2024

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?

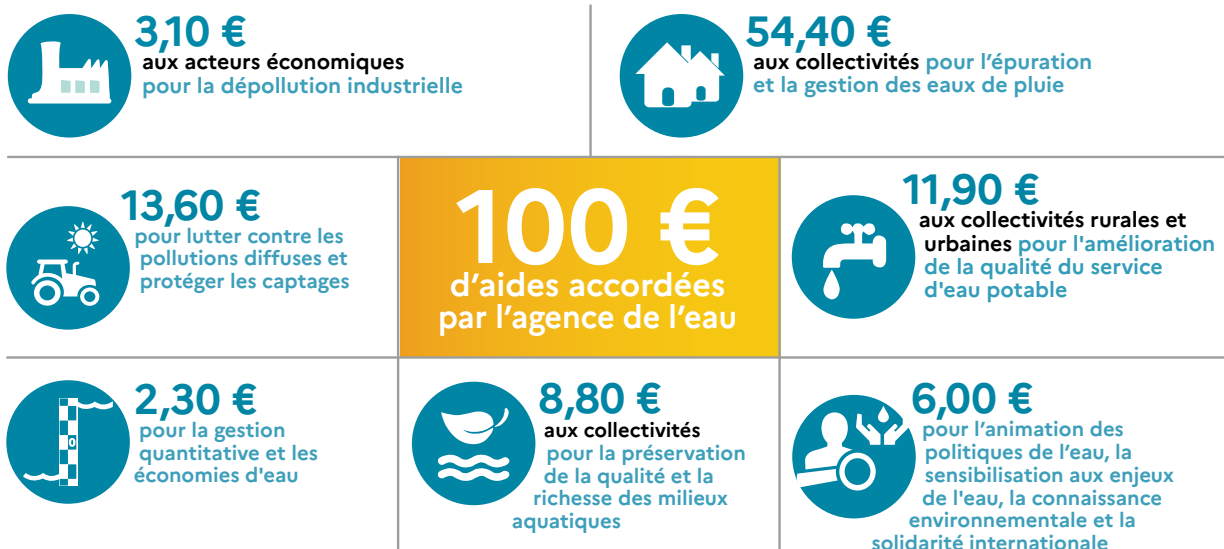


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2024

Plus de 700 M€ d'aides financières ont été accordées pour soutenir 4 050 projets menés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour la dernière année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024. 65 % de ces aides contribuent directement à l'adaptation au changement climatique. De plus l'agence de l'eau a attribué 44,5 M€ aux collectivités au titre du fonds vert, volet "renaturation des villes et villages".

EN 2024...



LANCEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU



Le nouveau programme est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Avec une enveloppe de 4,7 milliards d'euros pour 6 ans, il répond à des priorités stratégiques, et mobilise des moyens permettant de fédérer tous les acteurs du bassin autour d'ambitions communes comme garantir un bon état des eaux, préserver la ressource pour sécuriser

l'approvisionnement en eau potable ou encore accompagner la transition agricole pour l'eau et reconquérir la biodiversité.

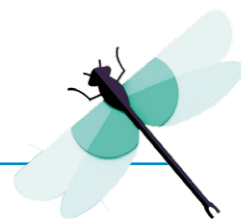
Pour connaître les aides possibles :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030>

LA RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

Le dispositif légal de la réforme des redevances, inscrit dans la loi de finances pour 2024, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Il instaure, notamment, trois nouvelles redevances : redevance pour consommation d'eau potable, redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif et redevance de performance des réseaux d'eau potable, venant se substituer aux redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte. Cette réforme vise à renforcer et à rendre plus lisible la mise en œuvre des principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur » ainsi qu'à valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse de leurs réseaux. Elle a également pour objectif de rééquilibrer progressivement les contributions des différentes catégories des redevables en diminuant la part des ménages dans la fiscalité de l'eau, tout en renforçant pour tous le « signal-prix » et en incitant à la sobriété. Ces ressources fiscales financeront notamment le déploiement du Plan Eau et permettront d'accompagner plus vite et plus fortement les acteurs des territoires face au changement climatique.

<https://www.eau-seine-normandie.fr/reforme-redevance-2025>



CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !



Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

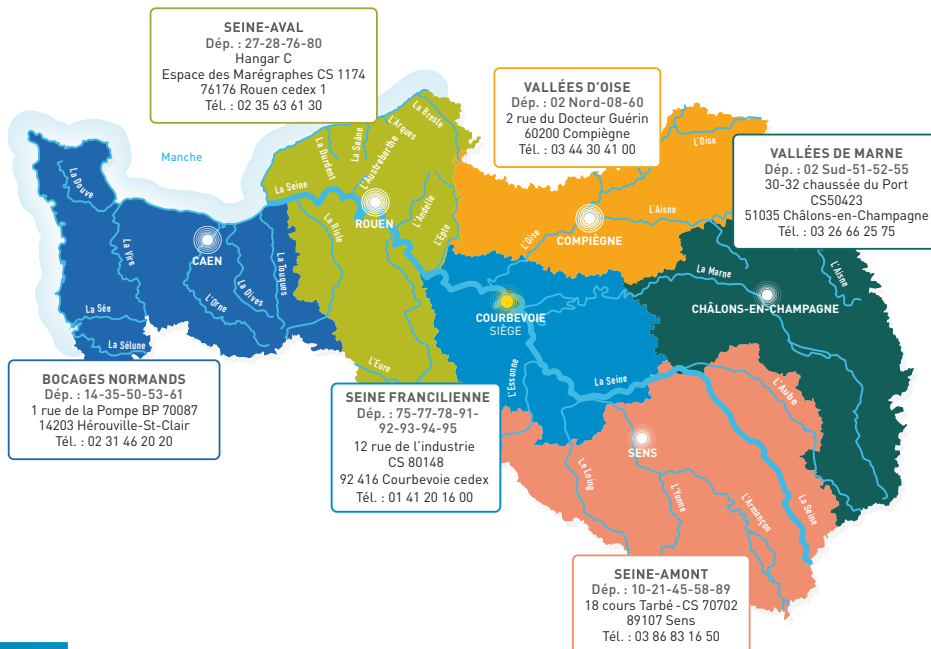
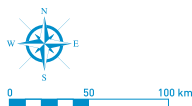
L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



ANNEXE 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX SUR LES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

Programmation décennale de travaux

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Réhabilitation réseaux	1 069 863,46 €	1 583 389,45 €	2 000 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	13 653 252,91 €
Mise en place d'un traitement des pesticides sur le forage de Parfondeval	279 435,86 €	11 960,99 €	7 320,00 €							298 716,85 €
Réservoir du Coudray sur Thelle – démolition et création de stockage		8 749,33 €	6 600,00 €	100 000,00 €	621 142,00 €	546 142,00 €				1 282 633,33 €
Réhabilitation du réservoir de Boulaines - Méru				410 000,00 €						410 000,00 €
Création d'un réservoir Saint Crépin Ibouvillers (et destruction de l'ancien)	10 703,84 €	16 470,57 €	17 000,00 €	100 000,00 €	713 138,00 €	638 138,00 €				1 495 450,41 €
Alimentation en surpression Corbeil Cerf						140 000,00 €				140 000,00 €
Démolition réservoir Corbeil / Lormaison et comblement du forage de Corbeil						132 400,00 €				132 400,00 €
Recherche d'une nouvelle ressource Sources du Montcel							500 000,00 €			500 000,00 €
Réhabilitation réservoir La Longue Rue					20 000,00 €	400 000,00 €				420 000,00 €
Interconnexion avec le réseau du SIAEP St Crépin – Ivry le Temple							952 700,00 €			952 700,00 €
Réhabilitation réservoir Ivry le Temple				20 000,00 €	400 000,00 €					420 000,00 €
PGSSE			25 000,00 €	256 563,00 €	25 000,00 €					306 563,00 €
Zonage eau potable				100 000,00 €	20 300,00 €					120 300,00 €
Interconnexion entre les UGE de St Crépin et Méru-Vallée d'Esches									450 542,40 €	450 542,40 €
TOTAL travaux	1 360 003,16 €	1 620 570,34 €	2 055 920,00 €	2 486 563,00 €	3 299 580,00 €	3 356 680,00 €	2 952 700,00 €	1 500 000,00 €	1 950 542,40 €	20 582 558,90 €

Subventions

Agence de l'Eau	40 962,00 €	142 134,00 €	65 728,00 €	449 250,40 €	561 712,00 €	633 712,00 €	581 080,00 €	0,00 €	180 216,96 €
Avance Agence de l'Eau				82 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €			
Département de l'Oise	42 770,00 €	73 490,00 €	205 592,00 €	248 656,30 €	329 958,00 €	335 668,00 €	295 270,00 €	150 000,00 €	195 054,24 €
DETR	0,00 €	125 129,92 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Remboursement travaux	184 074,68 €	10 317,80 €							

Dépenses d'exploitation

charges à caractère général	79 347,68 €	188 891,12 €	90 000,00 €	93 600,00 €	97 344,00 €	101 237,76 €	105 287,27 €	109 498,76 €	113 878,71 €
dépenses de personnel	180 346,80 €	194 475,22 €	200 000,00 €	215 000,00 €	219 300,00 €	223 686,00 €	228 159,72 €	232 722,91 €	237 377,37 €
autres charges	45 099,88 €	35 800,47 €	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €
intérêts de la dette	39 062,64 €	35 420,00 €	36 000,00 €	30 000,00 €	26 000,00 €	22 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
TOTAL	343 857,00 €	454 586,81 €	362 000,00 €	374 600,00 €	378 644,00 €	382 923,76 €	387 446,99 €	396 221,68 €	405 256,08 €

Recettes d'exploitation

redevances	1 622 099,71 €	1 821 480,11 €	1 750 000,00 €	1 830 000,00 €	1 830 000,00 €	1 830 000,00 €	1 830 000,00 €	1 830 000,00 €	1 830 000,00 €
recettes diverses	146 506,53 €	295 660,46 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
TOTAL	1 768 606,24 €	2 117 140,57 €	1 820 000,00 €	1 900 000,00 €	1 900 000,00 €	1 900 000,00 €	1 900 000,00 €	1 900 000,00 €	1 900 000,00 €

Excédent d'exploitation	1 424 749,24 €	1 662 553,76 €	1 458 000,00 €	1 525 400,00 €	1 521 356,00 €	1 517 076,24 €	1 512 553,01 €	1 503 778,32 €	1 494 743,92 €
remboursement dette capital	107 454,18 €	110 951,00 €	111 000,00 €	95 000,00 €	100 000,00 €	102 000,00 €	102 000,00 €	101 000,00 €	88 000,00 €
remboursement avance AESN					10 250,00 €	10 650,00 €	10 650,00 €	10 650,00 €	10 650,00 €
Solde budgétaire	1 317 295,06 €	1 551 602,76 €	1 347 000,00 €	1 430 400,00 €	1 421 356,00 €	1 404 426,24 €	1 399 903,01 €	1 392 128,32 €	1 396 093,92 €
Trésorerie au 31/12	1 789 643,14 €	2 108 261,79 €	2 000 000,00 €	1 773 743,70 €	841 189,70 €	-91 684,06 €	-718 131,05 €	-626 002,73 €	-755 180,01 €

Travaux de priorité 1 prévus au SDAEP

Travaux de priorité 2 prévus au SDAEP

